



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

*Pour la mise au point de bonnes pratiques
de coopération entre services d'aide aux
usagers de drogues*

Gestionnaires pour le collectif :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice

GSM : 0497/49.28.78

Siège social : ASBL Trempoline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions

GSM : 0499/90.62.55

Siège social : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

info@reseauwab.be

www.reseauwab.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité



Familles



Santé



Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST



bps-bpv
.brussels

Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Table des matières

Introduction	4
Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés	5
1. Rappel du projet	5
2. Institutions partenaires	6
2.1. Nombre de partenaires à plus long terme	7
2.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion.....	7
3. Les différents groupes composant le Réseau WaB	8
3.1. Organigramme	8
3.2. Le groupe de terrain.....	8
3.3. Le Comité de Direction	10
3.4. Le Bureau	11
3.5. La coordination.....	12
3.6. La chargée de missions.....	12
4. La gestion administrative et financière.....	14
5. Les outils du Réseau WaB.....	15
6. Transposition du modèle WaB et visibilité	20
6.1. Présentations du Réseau WaB	20
6.2. Transposition du modèle à d'autres secteurs	21
a) Manuel de transposition.....	21
b) Transpositions du modèle effectuées.....	22
a. Transposition au secteur de l'internement – GTCSI	22
b. Transposition au secteur de l'emploi et de la santé mentale – SMILE.....	22
c. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME.....	22
c) Projets futurs de transposition du modèle.....	23
6.3. Site internet du Réseau WaB	23
6.4. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne	24
6.5. Participation et intervention lors de journées d'étude, conférences et colloques durant la période de référence	24
6.6. Organisation d'événements par le Réseau WaB.....	26
7. La concertation clinique	28
7.1. Déroulement	28
7.2. Modalités pratiques.....	29
7.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active	30
a) Inclusions / Réinclusions	31

b) Réinclusions.....	33
c) Suivis	33
d) Institutions représentées.....	34
7.4. Analyse des données des inclusions 2021	35
7.5. Echange de pratiques	45
8. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB.....	46
9. Evaluation du Réseau WaB.....	46
10. Plateforme WaB-GEPTA.....	46
Conclusion générale	51

Introduction

Projet pilote inédit, le Réseau WaB continue depuis 2003 à se développer, à se consolider et à transférer ses compétences.

Chacun des membres des différentes instances qui le composent favorise les échanges et garantit la mise en œuvre des moyens destinés à atteindre les objectifs du réseau. Ces objectifs se sont, d'ailleurs, affinés au fil du temps et se renouvellent sans cesse afin d'accroître sa plus-value.

Durant cette année écoulée, la crise sanitaire liée au Covid19 a, malheureusement, encore impacté le plan d'actions initial prévu pour 2021. Cependant, le Réseau WaB a continué à s'adapter afin de répondre au mieux aux besoins de ses bénéficiaires.

*Parmi ses évolutions, **le Réseau WaB a notamment participé à la création d'une plateforme en collaboration avec le GEPTA** (Groupement d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques) dont l'objectif principal est, pour notre réseau, d'intégrer l'entourage dans l'élaboration des trajectoires de soins pour usagers de drogues.*

Ce rapport d'activités reprendra les actions du Réseau WaB ainsi qu'une analyse des données des concertations cliniques et du profil des usagers inclus en 2021.

*La création d'un **rapport d'évaluation** en 2020 a permis de mettre en avant la plus-value du réseau. Il a donc été décidé de continuer dans cette voie en rédigeant un rapport d'évaluation 2021. Le lecteur sera renvoyé vers celui-ci afin de consulter les différentes analyses évaluatives menées par le Réseau WaB.*

La période de référence, citée plusieurs fois dans ce rapport, s'étend donc du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés

1. Rappel du projet

Le Réseau WaB regroupe des intervenants de terrain issus de la Wallonie et de Bruxelles et spécialisés en matière d'assuétudes et problèmes associés.

Ceux-ci se réunissent chaque mois afin de tirer parti de la richesse de la diversité des niveaux d'interventions qu'ils représentent, de leur multidisciplinarité et du large territoire géographique qu'ils couvrent.

Lors d'une concertation clinique mensuelle, ils construisent des trajets de soins uniques pour des usagers qui présentent des difficultés complexes et chroniques et qui nécessitent un appui et une concertation spécifiques.

Chaque mois, de nombreuses situations cliniques sont discutées et mobilisent des intervenants issus des vingt structures actuellement membres du réseau.

Ces situations trouvent, mois après mois, des éléments de réponse pour des problématiques qui ont parfois usé des dizaines d'intervenants amenés à répéter sans succès les mêmes tentatives d'aide.

Elaboré par, et pour, des intervenants de terrain, l'originalité du Réseau WaB repose sur une dynamique bottom-up qui a pu fédérer des acteurs émanant d'inspirations théoriques différentes, de niveaux d'interventions allant du bas seuil au haut seuil, et qui travaillent ensemble en toute confiance selon un mode non-concurrentiel.

2. Institutions partenaires

Le Réseau WaB compte actuellement 20 partenaires :

Type de structure	Nom	Lieu
Centre de crise / d'hébergement et travail de rue	ASBL Transit	Bruxelles
Travail de rue	Service ESPAS	Arlon
	ASBL Infirmiers De Rue	Bruxelles/Liège
Services ambulatoires / Centres de jour	ASBL Phénix	Namur
	ASBL Le Répit	Couvin
	ASBL L'Orée	Bruxelles
	Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Bruxelles
	ASBL Solaix	Bastogne
	Trait d'Union	Jolimont, Lobbes et Beaumont
Structures hospitalières	CNP St Martin (Unités Revivo et Galiléo)	Dave
	CP St Bernard (Unités 11 – L'Observation et 16 – Le Pari)	Manage
	CHR Val de Sambre (Unité d'alcoologie Re-Pair)	Auvelais
	La Clairière (Pavillon 5)	Bertrix
Maisons d'accueil	ASBL Foyer Georges Motte	Bruxelles
	ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Bruxelles
	ASBL Source (La Rive)	Bruxelles
Centres de post-cure résidentiels	ASBL Les Hautes Fagnes	Malmedy
	ASBL Trempoline	Châtelet
	ASBL CATS-Solbosch	Bruxelles
	ASBL L'Espérance	Thuin

En juillet 2021, **le Réseau WaB a accueilli un nouveau membre adhérent** à savoir Trait d'Union, service ambulatoire spécialisé en alcoologie (Groupe Jolimont). En effet, Trait d'Union propose le même type de service que Syner'Santé mais sur une autre région, ce qui pourrait être complémentaire et intéressant en termes d'orientation. Il est situé dans une région de Wallonie peu représentée au sein du Réseau WaB et pourrait donc être un partenaire privilégié en termes de zone géographique.

Parmi les 20 membres actuellement présents, on peut compter 17 membres structurels et 3 membres adhérents à savoir l'ASBL Solaix, le service ESPAS de la Ville d'Arlon et le service Trait d'Union actif sur Lobbes, Beaumont et Jolimont.

Les membres structurels s'engagent à participer aux 12 concertations cliniques mensuelles tandis que les membres adhérents sont présents aux concertations cliniques, de manière ponctuelle, en lien avec les besoins de leurs institutions et leur disponibilité. ***Un cadastre des membres est disponible auprès de la coordinatrice du Réseau WaB.***

2.1. Nombre de partenaires à plus long terme

Durant les prochaines années, le Réseau WaB a pour projet de rester ouvert à toute candidature et donc d'accroître ses membres sans pour autant que cette expansion ne s'effectue trop rapidement ou de façon trop importante.

En effet, les membres du réseau restent attentifs à ce que le nombre de structures permette toujours des concertations cliniques de qualité (maximum 30 professionnels par concertation clinique).

2.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion

Ce type de présentation du réseau permet, à court, moyen et plus long terme, à d'autres institutions d'en devenir membre. Ces institutions se trouvent, en général, dans une zone géographique encore peu représentée par le Réseau WaB ou possèdent une spécificité qui pourrait accroître les qualités du travail du Réseau WaB. Ces institutions ont, soit manifesté leur envie et leur intérêt d'intégrer le réseau, soit été contactées par la coordinatrice.

Durant la période de référence, aucune rencontre de ce type n'a pu être effectuée en raison de la situation sanitaire liée au Covid19 et au fait qu'aucune demande n'ait été reçue par la coordinatrice.

3. Les différents groupes composant le Réseau WaB

3.1. Organigramme



3.2. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants qui représentent une diversité de fonctions ainsi qu'une variété de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et la chargée de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Au 31 décembre 2021, le groupe de terrain était représenté par :

Institutions	Intervenants de terrain mandatés pour être référents WaB ¹
ASBL Infirmiers De Rue	Dr. Pierre Ryckmans (co-coordonateur et responsable médical).
ESPAS	Hélène Kergenmeyer (responsable).
ASBL L'Orée	Selin Elmas (assistante sociale).
ASBL Phénix	Youssef Chentouf (éducateur spécialisé et responsable pédagogique du centre de jour) et Anastassja Seurin (assistante sociale).
Trait d'Union	Cynthia Massaert et Marie-France Petit (travailleuses sociales).
Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Magalie Parisseaux (coordinatrice et assistante sociale psychiatrique) et Lydia Laurent (travailleuse psycho-sociale).

¹ Les nouveaux référents WaB arrivés en 2021 sont en gras.

ASBL Le Répit	Ludivine Grandjean (assistante sociale).
ASBL Solaix	Anne-Sophie Charneux (assistante sociale et responsable) et Benoît Lava (assistant social).
ASBL Transit	Maxime Mannie-Corbisier (travailleur social) et Mar Gomez (psychologue pour le service Transit Rue)
ASBL Foyer Georges Motte	Evelyne Sforza (travailleuse sociale)
ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Catherine Baraketse (coordinatrice).
ASBL Source – Maison d'accueil La Rive	Fabrice Frans (assistant social).
CNP St Martin : Unités Revivo/AÏDA et Galiléo	<i>Revivo</i> : Gilles Vandenbosch (infirmier) et Emilie Petit (infirmière, suppléante de Gilles Vandenbosch). <i>AÏDA</i> : Doris Deschuyteneer (assistante sociale) et Catherine Fivet (psychologue, suppléante de Doris Deschuyteneer). <i>Galiléo</i> : Willy Faveaux (infirmier chef) et Carol Fievet (éducatrice).
CP St Bernard : Unités 11 (Observation) et 16 (PARI)	<i>Unité 11</i> : Anne-Sophie Noiret (assistante sociale) et Antoine Lete (infirmier). <i>Unité 16</i> : Gary Nanni (infirmier).
CP La Clairière – Pavillon 5	Sarah Ben Jedidia (psychologue).
CHR Site Sambre : Unité Re-Pair	Eric Jaumain (assistant social).
ASBL L'Espérance	Cécile Vrebos (psychologue) et Charlotte Macq (psychologue).
ASBL Les Hautes Fagnes	Nicole Michel (psychologue, service admission) et Julie Lichtfus (assistante sociale)
ASBL Trempline	Fabrice Lejeune (éducateur, service Premier Contact) et Vanessa Tichon (responsable des admissions).
ASBL CATS-Solbosch	Benoit Dieu (psychologue) et Eva Burillo (assistante sociale).

Lors des concertations cliniques du Réseau WaB, on peut observer des modifications au sein des professionnels représentant les institutions partenaires. **Ces changements sont riches en termes d'innovation lors de l'élaboration des trajectoires de soins et permettent d'appréhender les problématiques des usagers selon divers regards.** Cependant, ceux-ci nécessitent de laisser le groupe de terrain se connaître personnellement ainsi qu'institutionnellement afin de pouvoir collaborer au mieux au sein du Réseau WaB. En outre, **le réseau se félicite de rassembler un noyau de professionnels présents depuis sa création.** Ces derniers garantissent la formation des nouveaux membres et le respect des spécificités du réseau.

3.3. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Réseau WaB se compose, tout comme en 2020, de :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (Directeur de l'ASBL Phénix) ;
- Natacha Delmotte, responsable financière de la fonction de coordination (Directrice de l'ASBL Trempline) ;
- Muriel Goessens, vice-présidente du Réseau WaB et responsable financière et pédagogique de la fonction de chargée de missions (Directrice Générale de l'ASBL Transit) supplée par Henri-Emmanuel Gervais, responsable des Ressources Humaines ;
- Etienne Vendy, responsable pédagogique de la fonction de coordination (Directeur de l'ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Benoît Folens (Directeur Général du CNP Saint-Martin) suppléé par Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques ;
- Dounia Aarab (Directrice de l'Orée) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Durant la période de référence, quatre réunions du Comité de Direction ont été organisées.

Celles-ci se sont déroulées le :

- 10 février 2021 en visioconférence suite à la situation sanitaire liée au Covid19 ;
- 1^{er} juin 2021 en visioconférence ;
- 5 octobre 2021 à l'ASBL Phénix ;
- 14 décembre 2021 en visioconférence.

En lien avec la création de la plateforme WaB-GEPTA (**voir P.39**), le Comité de Direction du Réseau WaB se nomme désormais Comité de Direction WaB-GEPTA.

3.4. Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. **De plus, le Bureau est mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation.**

Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directions) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

En 2021, Sébastien Jacmin a quitté le Bureau WaB suite à son départ du CP St Bernard, membre du Réseau WaB. Les membres du Bureau² sont, actuellement :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (ASBL Phénix) ;
- Benoît Folens, membre du Comité de Direction (C.N.P. St Martin) ;
- Nicole Michel, membre du groupe de terrain (ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Fabrice Lejeune, membre du groupe de terrain (ASBL Trempline) ;
- **Magalie Parisseaux, membre du groupe de terrain (Syner'Santé) ;**
- **Fabrice Frans, membre du groupe de terrain (Maison d'accueil la Rive) ;**
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Durant la période de référence, trois réunions de Bureau ont eu lieu le :

- 20 janvier 2021 en visioconférence ;
- 2 septembre 2021 au CNP St Martin (Dave) ;
- 17 novembre 2021 au CNP St Martin (Dave).

² Les nouveaux membres du Bureau WaB arrivés en 2021 sont en gras.

3.5. La coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Depuis septembre 2017, ce poste est assuré par Amélia Ramackers grâce à une subvention facultative allouée par la Wallonie. Le descriptif des missions et actions de la coordination se retrouve dans les **annexes 2, 12 et 13**.

3.6. La chargée de missions

Le poste de chargée de missions dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité). Existant depuis juillet 2019, ce poste est assuré par Emmanuelle Manderlier. Elle travaille en collaboration étroite avec la coordinatrice et sa mission principale est l'évaluation du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau par un référent WaB). Le descriptif des missions et actions de celle-ci se retrouve dans les **annexes 2, 12 et 13**.

Durant la période de référence, seize réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions ont eu lieu les :

- 5,12 et 18 janvier 2021 en visioconférence pour finaliser le rapport d'évaluation 2020 et préparer la réunion du Bureau WaB du 20 janvier 2021.
- 8 et 12 février 2021 en visioconférence pour préparer la réunion du Comité de Direction du 10 février 2021 ainsi que la réunion commune du 17 février 2021.
- 17 mai 2021 en visioconférence pour faire un récapitulatif des concertations cliniques et réfléchir sur la transposition du modèle WaB.
- 6 juillet 2021 à l'ASBL Phénix pour débriefer le COMAC 2020 et adapter les actions pour l'année en cours.
- 3 août 2021 à l'ASBL Phénix pour travailler sur les évaluations 2021 menées par le Réseau WaB.
- 1, 2 et 9 septembre 2021 en visioconférence excepté le 2 à l'ASBL Phénix pour continuer la réflexion pour le rapport d'évaluation 2021 et préparer les réunions du Bureau du 2 septembre 2021 et du Comité de Direction WaB du 5 octobre 2021.

- 12, 26 et 27 octobre 2021 en visioconférence excepté le 12 à l'ASBL Phénix pour préparer l'atelier « évaluation » pour le groupe de terrain le 20 octobre, débriefer la concertation clinique du 20 octobre, actualiser le chronogramme 2021 et préparer les questions de relance pour le temps 2 des ateliers de la journée de réflexion entre institutions membres organisée par le Réseau WaB le 24 novembre 2021.
- 16 et 22 novembre 2021 en visioconférence excepté le 16 à l'ASBL Phénix pour préparer la concertation clinique et le Bureau WaB du 17 novembre 2021 et préparer les questions de relance pour le temps 1 des ateliers de la journée de réflexion entre institutions membres organisée par le Réseau WaB le 24 novembre 2021.
- 6 décembre 2021 en visioconférence pour continuer l'élaboration du rapport d'évaluation 2021.

L'ensemble des réunions en présentiel s'est bien sûr tenu dans le respect strict des mesures sanitaires. Il est à noter également, qu'au-delà de ces réunions ponctuelles, la coordinatrice et la chargée de missions sont régulièrement en lien (téléphone et mails) pour atteindre au mieux les objectifs du Réseau WaB.

4. La gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de la coordination, à temps plein, du Réseau WaB sont assurées par l'ASBL Trempoline et relève donc de la responsabilité de Natacha Delmotte, directrice.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière de la chargée de missions du Réseau WaB à mi-temps, elles sont assurées par l'ASBL Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

L'état budgétaire du réseau est présenté lors de chaque Comité de Direction et les dépenses importantes doivent être avalisées par celui-ci.

L'année 2021 représente la **deuxième année de la convention pluriannuelle 2020-2022, acceptée par Madame Christie Morreale** (Vice-présidente du Gouvernement wallon et Ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances). Le Réseau WaB s'est donc vu attribué un subside d'un montant de 74.300€ émanant du Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le subside complémentaire de 35.150€, via l'ASBL Transit, perdure pour l'engagement de la chargée de missions à mi-temps dont la mission principale est l'évaluation du Réseau WaB.

5. Les outils du Réseau WaB

Les outils développés par le réseau sont mis à jour régulièrement et permettent l'efficacité du travail. Ceux-ci sont au nombre de 33 (4 nouveaux outils créés en 2021) :

Pour les **directions** :

- **L'accord de collaboration** (voir annexe 1) est signé par les différentes directions composant le Comité de Direction du Réseau WaB. Celui-ci a été modifié et adapté en octobre 2021 suite à la création de la plateforme WaB-GEPTA (**voir P.39**) pour devenir l'accord de collaboration WaB-GEPTA.
- **Le canevas de bonne gouvernance** (voir annexe 2) permet de définir le rôle et les tâches de chacun au sein du Comité de Direction. Vu que le Comité de Direction du Réseau WaB est devenu le Comité de Direction WaB-GEPTA, cet outil a été modifié et adapté en octobre 2021.
- **Le mandat de suppléance** (voir annexe 3) permet à chaque direction composant le Comité de Direction WaB-GEPTA de mandater un suppléant pour les remplacer aux réunions. Cet outil a été modifié et adapté en octobre 2021.
- **Le mandat de participation** (voir annexe 4) est signé par les différentes directions des institutions partenaires afin de mandater leurs travailleurs à être « référents WaB ». Ceux-ci participeront donc aux concertations cliniques mensuelles et représenteront au sein du réseau leurs institutions respectives.
- **Le questionnaire de satisfaction sur le déroulement des réunions du comité de direction WaB-GEPTA et sur le fonctionnement général du réseau** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) : ce document a été créé en novembre 2021 afin d'augmenter l'évaluation globale des professionnels du Réseau WaB.

Pour les **usagers** :

- **Le consentement informé** (voir annexe 5) permet aux usagers de marquer leur accord pour le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau WaB. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la

Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018. Cet outil a été actualisé en juillet 2021 suite à l'intégration de Trait d'Union au sein du groupe de terrain.

- **Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME** (voir annexe 6) permet aux usagers inclus dans les deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME. Cet outil a été actualisé en juillet 2021 suite à l'intégration de Trait d'Union au sein du groupe de terrain.
- **La fiche d'inclusion** (voir annexe 7) permet l'inclusion des usagers dans le Réseau WaB. Ces données anamnestiques sont encodées dans la base de données informatique du Réseau WaB afin d'en permettre l'analyse. Cet outil a été actualisé en juillet 2021 suite à l'intégration de Trait d'Union au sein du groupe de terrain.
- **Le questionnaire de satisfaction de l'utilisateur** (voir annexes rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer la satisfaction globale vis-à-vis du Réseau WaB.
- **Le questionnaire d'évaluation de l'impact du Covid19 sur les usagers inclus** (voir annexes rapport d'évaluation 2021) tente d'évaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB.

Pour les **professionnels du groupe de terrain et leurs collègues** :

- **La base de données informatique** où chaque référent WaB peut aller consulter, grâce à un accès privé, les données de la fiche d'inclusion ainsi que les suivis mensuels des usagers inclus dans le Réseau WaB.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur** (voir annexe 8) est signée par chaque « référent WaB » mandaté par chacune des directions partenaires.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur** (voir annexe 9) est signée par chaque travailleur de terrain mandaté par chacune des directions partenaires du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA. Cet outil a été créé en juin 2021 suite à la création de la plateforme WaB-GEPTA (**voir P.39**).
- **Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB** (voir annexe 10) permet aux membres du groupe de terrain du Réseau WaB ou du groupement GEPTA ainsi qu'à leurs collègues de demander une immersion dans une institution membre du Réseau WaB.

- **Le questionnaire de satisfaction post-immersion** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer la satisfaction des professionnels après une immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB dans le but d'ajuster et d'améliorer, le cas échéant, celles-ci.
- **Le document « RGPD »** (voir annexe 11) reprend les principes du RGPD ainsi que les droits reconnus à la personne concernée et engage les référents WaB, via leurs signatures, au respect de ceux-ci.
- **Le questionnaire « Evolution de la trajectoire de soins individuelle de l'utilisateur inclus dans le Réseau WaB »** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer, à différents temps de passation, si oui ou non les données anamnestiques du l'utilisateur inclus dans le Réseau WaB ont évolué de façon positive ou négative.
- **Le questionnaire « Evaluation, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur wabé »** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer, entre professionnels concernés par un même utilisateur inclus dans le Réseau WaB, si l'impact du Réseau WaB a été important ou non / positif ou non sur la trajectoire de soins de l'utilisateur. De plus, ce questionnaire permet également de situer la capacité d'autonomie, d'insertion et d'abstinence de l'utilisateur à un moment précis ainsi que la pertinence de son inclusion au sein du réseau.
- **Le questionnaire de satisfaction concernant le fonctionnement et animation des concertations cliniques** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer la satisfaction globale des référents WaB par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations cliniques. Cet outil a été actualisé en novembre 2021.
- **Le questionnaire pour les référents WaB absents des concertations cliniques en 2021** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) : cet outil a été créé en novembre 2021 afin de récolter les motifs d'absence des référents WaB mandatés ayant pas ou peu participé aux réunions mensuelles.

Pour le **groupe de terrain, le Comité de Direction, la coordinatrice et la chargée de missions du Réseau WaB** :

- **Le plan d'actions / document de suivi annuel** (voir annexe 12) est un outil de planification d'objectifs à court, moyen et long terme mais également d'évaluation construit avec le groupe de terrain et validé par le Comité de Direction où se retrouvent les actions à mener sur une année. Cet outil a été actualisé en janvier 2021.

- **Le chronogramme** (voir annexe 13) permet l'évaluation de la réalisation du plan d'actions et du cadre logique de manière mensuelle.
- **La charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet de poser un cadre ainsi que des principes de fonctionnement pour l'évaluation participative du Réseau WaB dont le comité de pilotage (Bureau) est responsable.
- **Le processus évaluatif du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet de lister les outils de l'évaluation générale du réseau.

Pour **le grand public** :

- **Le folder** (voir annexe 14) annonce l'offre du réseau. Il est très régulièrement remis à jour et distribué sous format papier et électronique aux professionnels intéressés. Sa dernière actualisation date de novembre 2021.
- **Le cadastre des institutions membres du Réseau WaB** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB selon sept catégories : travail de rue, centres de jour, services ambulatoires, centre d'hébergement, maisons d'accueil, structures hospitalières et centres de post-cure résidentiels. Cet outil est actualisé de manière régulière par la coordinatrice. Sa dernière actualisation date de juillet 2021.
- **Le cadastre des institutions membres de la plateforme WaB-GEPTA** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB et du groupement GEPTA selon le même canevas que celui du Réseau WaB. Cet outil a été créé suite à la création de la plateforme WaB-GEPTA (**voir P.39**).
- **Le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) reprend les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »** (voir annexe 15) permet aux collègues des référents WaB, en s'engageant au respect de la charte éthique de partenariat et du R.O.I. du Réseau WaB, de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres »** (voir annexe 16) permet à toute personne intéressée, en

s'engageant au respect du secret professionnel, de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle.

- **Le questionnaire de satisfaction après une participation en tant qu'invité à une concertation clinique** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer la satisfaction de la personne extérieure au Réseau WaB quant à l'observation de la concertation clinique.
- **Le « Guide WaB »** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) permet d'avoir une vision globale du travail effectué par le Réseau WaB. Cet outil a été actualisé en janvier, septembre et octobre 2021.
- **Le questionnaire de satisfaction post-événement organisé par le Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2021) permet d'évaluer la satisfaction globale des participants à un événement organisé par le Réseau WaB par rapport à leurs attentes, aux objectifs, au contenu et à l'organisation.

6. Transposition du modèle WaB et visibilité

6.1. Présentations du Réseau WaB

Le Réseau WaB a pour objectif de partager les outils qu'il élabore ainsi que son modèle de fonctionnement. Vu les objectifs d'élargissement et de transfert de « bonnes pratiques » poursuivis par le Réseau WaB, la nécessité de veiller à la visibilité de celui-ci, via des présentations au sein d'autres services/institutions, est un impératif.

Rappelons, en outre, que chaque professionnel membre du Réseau WaB est lui-même amené à le présenter et à en diffuser les outils au sein de son institution mais également à toute personne intéressée. Contrairement au transfert de pratiques réalisé par la coordination du réseau, le partage d'outils et de méthodologies effectué par les professionnels de terrain est difficilement comptabilisable.

Sept présentations de ce type ont eu lieu durant la période de référence suite aux demandes faites à la coordinatrice :

- 25/03/2021 : présentation du Réseau WaB aux étudiants de Master en Ingénierie et Actions Sociales de l'HENALUX (Haute Ecole de Namur - Liège - Luxembourg). Cette présentation s'est déroulée en visioconférence suite au contexte sanitaire. Un membre du groupe de terrain ainsi que le Président du Réseau WaB étaient présents, en plus de la coordination, pour répondre aux questions des étudiants.
- 26/03/2021 : présentation du Réseau WaB, en visioconférence, lors du Webinaire « travail en réseau et avec les familles » organisé par Ecett Networks. Suite à cette présentation, la communauté thérapeutique « Les portes de l'imaginaire » (France) a contacté, par mail, la coordinatrice du Réseau WaB afin d'obtenir le PowerPoint présenté lors du webinaire.
- 1/06/2021 : présentation du Réseau WaB à Eric Delbauve, directeur de la MRS (Maison de Repos et de Soins) Béthanie à Saint-Servais. Cette réunion s'est tenue en présence du Président du Réseau WaB à l'ASBL Phénix.

- 12/08/2021 : présentation, en visioconférence, d'un plan de transposition du modèle WaB aux services assuétudes pour jeunes des ASBL Destination, Phénix et Trempline.
- 29/09/2021 : présentation de la transposition du modèle WaB aux travailleurs des services jeunes des ASBL Destination, Phénix et Trempline.
- 12/10/2021 : présentation, à l'ASBL Phénix, de la transposition du modèle WaB à Eric Delbauve, directeur de la MRS Béthanie.
- 23/11/2021 : présentation du Réseau WaB au Comité Consultatif de Prévention de la région sud du Luxembourg au sein de l'Administration Communale d'Aubange.

Comme vous pouvez le voir, les sept présentations effectuées en 2021 portaient **d'une part** sur des demandes de **présentations générales du Réseau WaB** (visibilité) et **d'autre part**, sur des demandes de **transposition du modèle WaB**.

6.2. Transposition du modèle à d'autres secteurs

Pour rappel, cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais également souhait de la Wallonie, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau, après adaptation, à d'autres secteurs que celui seul des assuétudes. Il est important de préciser que ces transpositions se pratiquent via un coaching de la coordination WaB, plus ou moins soutenu (suivant les groupes de travail), des équipes désirant travailler avec le modèle WaB.

a) Manuel de transposition

Durant l'année 2016, le Réseau WaB a créé un nouvel outil : le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social. Il s'agit d'un livret explicatif reprenant les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur. Ce manuel est une aide considérable pour les futurs groupes désirant travailler dans la même optique que le Réseau WaB. Celui-ci est **disponible sur demande à la coordination**, lorsqu'un projet de transposition va être initié.

b) Transpositions du modèle effectuées

Lors de cette année 2021, les projets de transposition du modèle WaB à d'autres secteurs commencés en 2015 ont continué, pour certains, à prospérer tandis que le Covid19 a eu un impact majeur sur d'autres.

a. Transposition au secteur de l'internement – GTCSI

Le GTCSI n'a pas repris ses réunions/activités en 2021. Les lieux de concertation entre intervenants du secteur de l'internement se sont en effet déplacés vers les comités stratégiques des cours d'appel de Mons, Liège et Bruxelles. Par ailleurs, la crise sanitaire n'a pas été propice pour relancer les groupes de travail du GTCSI.

b. Transposition au secteur de l'emploi et de la santé mentale – SMILE

Le réseau SMILE (Santé Mentale – Insertion – Lien – Emploi) rassemble différents partenaires wallons du secteur de la réhabilitation professionnelle en santé mentale. A l'heure actuelle, tout comme en 2020, SMILE continue d'être un lieu de concertation mélangeant cas cliniques et partage d'outils et de bonnes pratiques. C'est un espace de réflexion permettant à ses membres, dont le nombre croît, de faire évoluer un nouveau métier en pleine expansion.

c. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME

Le Réseau BITUME (réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus) a également bénéficié d'un soutien du Réseau WaB lors de sa création en 2015. Le projet « BITUME » est un réseau interinstitutionnel d'acteurs de terrain ayant comme objectifs l'accompagnement et le suivi des personnes sans-abri en région bruxelloise. En 2021, ce réseau a continué à fonctionner malgré la situation sanitaire. Les réunions du groupe de terrain se sont déroulées majoritairement en visioconférence : 22 usagers ont été inclus dans le réseau sur un total de 110 depuis avril 2016 avec une moyenne de 32 suivis par concertation mensuelle. Afin de respecter le secret professionnel et de permettre le secret professionnel partagé entre les deux réseaux, les deux coordinatrices continuent d'utiliser le consentement informé commun (voir annexe 6) pour les usagers inclus dans les deux réseaux.

c) Projets futurs de transposition du modèle

Comme cité au point 6.1., nous pouvons voir que **deux secteurs ont été intéressés**, en 2021, **par une transposition du modèle WaB** :

- Le **secteur de la gériatrie** via la MRS Béthanie à Namur. En effet, le public toxicomane vieillit et ne trouve pas toujours une place dans le système institutionnel « classique » existant. Une rencontre avec l'équipe de la maison de repos et de soins est prévue en 2022.
- Le **secteur assuétudes pour jeunes consommateurs** via trois institutions (ASBL Phénix, ASBL Trempline et ASBL Destination). Grâce à trois rencontres entre la coordination du Réseau WaB et les travailleurs de terrain des services « jeunes » de ces institutions, il a été mis en avant l'augmentation du nombre de prises en charge complexes des jeunes présentant une problématique d'assuétudes et/ou de leur entourage pour lesquelles les professionnels manquent de ressources. La transposition du modèle WaB a donc rencontré les attentes des travailleurs de terrain ainsi que des responsables concernés et se poursuivra tout au long de l'année 2022.

Quant aux demandes antérieures, elles n'ont pas donné de suite. **Il est important de rappeler que le Réseau WaB s'inscrit dans une logique de réponse à la demande de transposition et non pas dans celle d'un « démarchage ».**

6.3. Site internet du Réseau WaB

C'est également afin de faire connaître le plus largement possible les missions et les outils développés par le Réseau WaB que le site internet a été créé. Celui-ci est accessible à l'adresse suivante : www.reseauwab.be. Ce site internet a pour objectif premier de soutenir l'interactivité entre les membres du réseau.

Le rapport d'activités 2020 faisait état d'actualisation prévue. Cependant, la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser le projet en 2021 malgré le travail effectué suite à plusieurs rencontres avec notre informaticien. Nous espérons qu'elle aura lieu **au cours du premier trimestre 2022**

afin de raviver l'intérêt de ce site que ce soit pour les membres du réseau ou pour le grand public.

6.4. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne

Depuis septembre 2012, le Réseau WaB fait partie de la Fédito Wallonne, d'abord en tant que membre adhérent et ensuite en tant que membre effectif (depuis juin 2013). La coordinatrice participe, ainsi, au groupe de travail « Réseaux » et y rencontre régulièrement les réseaux d'aide et de soins des différentes zones wallonnes.

En 2021, Amélia Ramackers a participé à 5 réunions :

- « Être et faire ensemble avec la Covid19 » le 19 janvier 2021 en visioconférence ;
- Groupe de travail « Réseaux » le 2 février 2021 en visioconférence ;
- « Être et faire ensemble avec la Covid19 » le 26 avril 2021 en visioconférence ;
- Assemblée Générale le 17 septembre 2021 à la Marlagne (Namur) ;
- Groupe de travail « Réseaux » le 13 décembre 2021 en visioconférence.

6.5. Participation et intervention lors de journées d'étude, conférences et colloques durant la période de référence

La participation à des colloques en lien avec le projet permet également d'assurer la visibilité du Réseau WaB. **Celle-ci a malheureusement continué à être impactée par la situation sanitaire durant l'année 2021.**

Cependant, voici les différentes journées d'étude / conférences / colloques auxquels Amélia Ramackers et/ou Emmanuelle Manderlier ont participé :

Date	Événement	Lieu	Amélia Ramackers	Emmanuelle Manderlier
29/01/21	Webinaire concernant le traitement des addictions (méthode	Visioconférence	Participante	Participante

	communautaire) organisé par Ecett Networks			
18/03/21	Colloque : "chercheurs et travailleurs sociaux : on se mélange?" organisé en partenariat par l'ULB, le Forum – Bruxelles contre les inégalités, le CBCS, l'UCL, BRUXEO et l'UNIPSO.	Visioconférence	/	Participante
26/03/21	Webinaire concernant le travail en réseau et avec les familles organisé par Ecett Networks	Visioconférence	Intervenante Présentation du Réseau WaB	Participante

La **formation continue** de la coordinatrice ainsi que de la chargée de missions du réseau permet en outre d'enrichir et d'améliorer les activités de celui-ci. **Amélia Ramackers a suivi 2 formations durant l'année 2021 :**

- « Animer des formations à distance efficaces et engageantes » organisée par Now.be, en visioconférence, le 21 janvier 2021 ;
- Formation de base d'animatrice/actrice psychosociale au CDGAI (Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle) à Liège avec 7 journées de formation concernant les analyses psycho-sociologiques :
 - o Sensibilisation à l'approche groupale et participative de l'apprentissage le 18 septembre 2021 ;
 - o Dynamique des groupes restreints : initiation théorique et pratique les 2 et 3 octobre 2021 ;
 - o Psychologie collective : foules, masses et publics les 13 et 14 novembre 2021 ;
 - o Science-action groupale : connaître par l'action et l'apprentissage expérientiel les 20 et 21 novembre 2021.

Par contre, Emmanuelle Manderlier n'a pas eu l'occasion de suivre de formation en 2021.

6.6. Organisation d'événements par le Réseau WaB

Le début de l'année 2021 n'ayant pas permis au Réseau WaB de mettre en place d'événement en raison de la situation sanitaire, celui a poursuivi l'organisation de temps d'échange pour le groupe de terrain en visioconférence, en plus des concertations cliniques mensuelles maintenues.

Quatre réunions ont eu lieu en réponse aux demandes des intervenants de terrain :

- Le 27 janvier 2021 avec comme thématiques :
 - Au vu de la situation sanitaire, comment gérer les usagers / résidents ainsi que les équipes ? Comment faire pour que tout le monde « tiennent le coup » ?
 - Comment poursuivre un accompagnement / garder le lien en ambulatoire ?
 - Comment maintenir un travail en réseau malgré les difficultés d'orientation liées à la situation sanitaire ?
- Le 24 février 2021 :
 - Comment le Covid19 a-t-il impacté le secteur résidentiel ?
 - Comment les restrictions sanitaires ont-elles eu un impact sur les enjeux thérapeutiques ?
 - Comment faciliter les orientations des usagers au vu de la saturation des centres de sevrage ?
- Le 11 mai 2021 :
 - Comment le programme thérapeutique peut-il regagner de la place par rapport au temps consacré au respect des mesures sanitaires ?
 - Comment accompagner les usagers dans une perspective floue (longue liste d'attente pour le sevrage, annulations des rendez-vous de préadmission pour les postcures, annulation des entrées, isolement à l'entrée de certaines institutions, manque d'expériences extérieures lors des postcures pouvant mener à des rechutes rapides,...) ?
 - Qu'est-ce qui a changé dans la façon de travailler des équipes ?

- Le 8 juillet 2021 avec, comme thématique d'échange, l'impact du déconfinement sur les usagers.

En plus de ces temps d'échange, le Réseau WaB a pu mettre en place, fin 2021, un événement pour ses membres dans le respect strict des conditions sanitaires.

La journée de réflexion entre institutions membres du Réseau WaB a eu lieu à la Citadelle de Namur le **24 novembre 2021** de 9h à 16h et a rassemblé 58 personnes de 15 institutions partenaires du Réseau WaB. Seuls 5 institutions membres sur les 20 n'ont pas été représentées en raison de mesures internes ou de quarantaine liée au Covid19.

Cette journée a été divisée en plusieurs parties :

1. Présentation du Réseau WaB afin que tous (responsables d'institutions, collègues des référents WaB) soient au clair avec les missions du réseau.
2. Diffusion de deux capsule-vidéos : une reprenant le témoignage anonyme de deux usagers inclus dans le Réseau WaB et l'autre rassemblant les témoignages des référents WaB sur l'impact du réseau.
3. Premier temps d'échange sous forme d'ateliers : les participants ont eu le choix entre deux thématiques à savoir « Violence menant/suivant l'exclusion, et après ? » ou « Comorbidité : travailleurs sociaux spécialisés en devenir ? ».
4. Deuxième temps d'échange sous forme d'ateliers : les participants ont ensuite eu le choix entre deux nouvelles thématiques à savoir « Quelle serait la juste distance relationnelle à adopter avec l'utilisateur ? » ou « Que faire quand l'équipe n'y croit plus et/ou qu'elle pense avoir atteint ses limites ? ».
5. Débriefing en grand groupe.
6. Mot du Président, Leonardo Di Bari.
7. Passation du questionnaire de satisfaction : ***nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation 2021 pour en connaître les résultats.***

7. La concertation clinique

7.1. Déroulement

Tenir une concertation clinique mensuelle entre partenaires est l'un des objectifs majeurs du Réseau WaB.

Durant une journée de rencontre, des vignettes cliniques sont présentées (inclusions) et des trajets de soins les concernant sont élaborés. Chaque mois également, un suivi des usagers ayant déjà été inclus est réalisé. De la sorte, un bilan des trajets qui leur ont été proposés est dressé. Si nécessaire, d'autres trajets de soins sont élaborés et discutés dans ce cadre afin de permettre la continuité du parcours des usagers et d'assurer ainsi une collaboration entre les structures de soins.

Le nombre d'inclusions est variable d'un mois à l'autre. Il est directement dépendant des situations d'impasse dans lesquelles se trouvent les membres du réseau et leurs partenaires locaux lorsqu'ils n'ont pas, ou plus, de réponse à apporter dans un délai raisonnable aux usagers qui les consultent. Les référents WaB demeurent attentifs à proposer une inclusion à un usager en fonction des critères d'inclusion qu'ils ont défini ensemble. Celle-ci repose notamment sur l'absence / le manque de possibilité de proposer une réponse au niveau local. D'autres critères peuvent motiver l'inclusion d'un usager au sein du réseau : l'épuisement des professionnels au niveau local ; l'épuisement d'une institution au niveau local ; la nécessité de mobiliser différents professionnels autour d'un cas clinique, le souhait du patient d'être accompagné tout au long de son trajet de soin ou encore de changer de zone géographique. Enfin, c'est aussi l'urgence qu'il y a à proposer une prise en charge qui peut motiver une inclusion.

7.2. Modalités pratiques

Durant l'année 2021, **12 journées consacrées aux réunions de concertation du groupe de terrain** ont été organisées :

- Le 20 janvier 2021 en visioconférence suite à la situation sanitaire liée au Covid19 ;
- Le 17 février 2021 en visioconférence ;
- Le 17 mars 2021 en visioconférence ;
- Le 21 avril 2021 en visioconférence ;
- Le 19 mai 2021 en visioconférence ;
- Le 16 juin 2021 en visioconférence ;
- Le 14 juillet 2021 au CNP St Martin (Dave) ;
- Le 18 août 2021 en visioconférence ;
- Le 15 septembre 2021 au CNP St Martin (Dave) ;
- Le 20 octobre 2021 au CP St Bernard (Manage) ;
- Le 17 novembre 2021 au CNP St Martin (Dave) ;
- Le 15 décembre 2021 en visioconférence.

Comme chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction a été organisée. Elle s'est tenue durant l'après-midi du 17 février 2021 en visioconférence.

Durant ces douze concertations cliniques mensuelles, le **Réseau WaB a accueilli 7 travailleurs externes au groupe de terrain** afin de leur permettre d'observer le déroulement d'une concertation clinique :

- Le 17 mars 2021 : Mégane Steenhout (assistante sociale à l'ASBL Transit) et Emerlisa Preçi (stagiaire à l'ASBL CATS-Solbosch) ;
- Les 19 mai et 16 juin 2021 : Annelyne Stilmant (stagiaire à l'ASBL Le Répit) ;
- Le 16 juin 2021 : Annelyne Stilmant (stagiaire à l'ASBL Le Répit) ;
- Le 20 octobre 2021 : Marlène Lescrainier (coordinatrice de la maison d'accueil La Rive – ASBL Source) et Antoine Leté (infirmier chef adjoint à l'U11 du CP St Bernard) ;

- Le 17 novembre 2021 : Pauline Dellamora et Jérôme Neuville (MACADAM, en vue d'une demande d'adhésion).
- ***Pour connaître les résultats des questionnaires de satisfaction post-observation d'une concertation clinique, nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation 2021 du Réseau WaB.***

7.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active

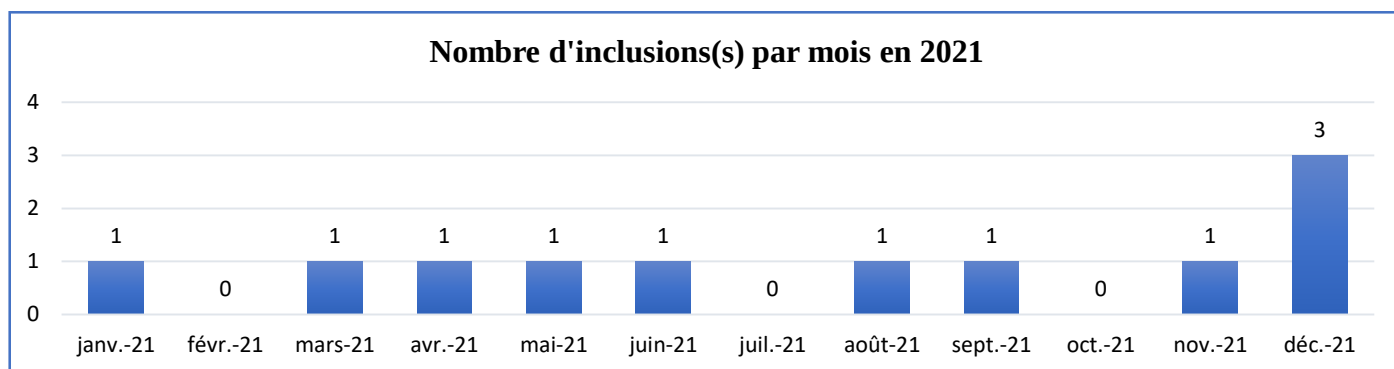
Le nombre total d'inclusions depuis la mise en place du réseau est de **632** (pour 621 en 2020).

Au 31 décembre 2021, la file active comptait 92 usagers. En effet, au fil des mois et des années, des usagers sont retirés de cette liste pour diverses raisons telles que : l'absence de nouvelles durant plus de six mois ; l'annulation du consentement informé ; une longue peine de prison ; un décès mais également une réinsertion et un parcours de soins réussi. Ce « tri » des usagers s'est effectué, lors des concertations cliniques mensuelles, en visioconférence, les 17 mars et 15 septembre 2021. Cependant, il est possible pour un référent WaB d'émettre le souhait de réintégrer, à tout moment, un usager « enlevé » dans la file active ce que l'on nomme une réinclusion.

Cette année, deux usagers ont signé l'annulation de leur consentement en juin 2021.

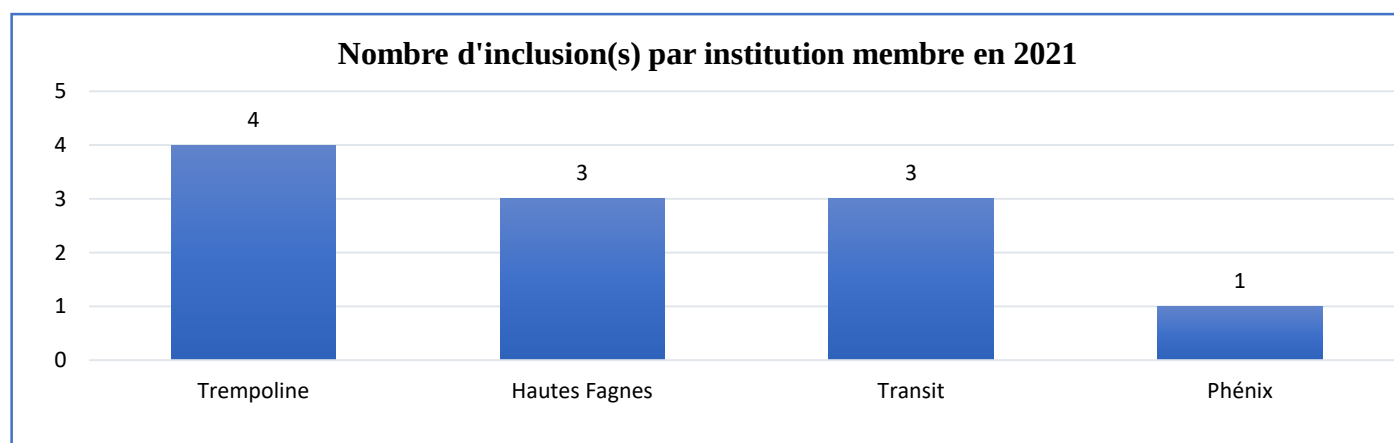
Il est aussi malheureusement nécessaire de rappeler que, depuis le début du projet, **59** usagers sont décédés (pour 54 en 2020). Cela porte à un peu plus de 9% de décès depuis la reconnaissance du Réseau WaB (sans compter les usagers dont on n'a plus de nouvelles). On ne peut, ainsi, que remarquer la notion d'urgence de la prise en charge des usagers faisant appel au Réseau WaB et de l'intérêt d'une collaboration de bonne qualité entre les services.

a) Inclusions / Réinclusions

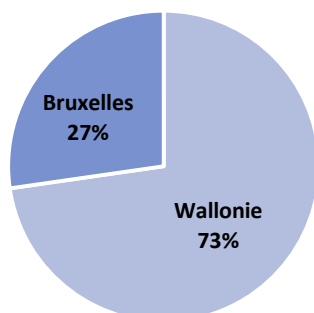


Pour la période de référence, le nombre d'inclusions a été de **11** avec une moyenne relative d'**une inclusion et d'1,5 réinclusion par mois**.

Comparativement à 2020, nous observons une diminution de 4 inclusions mais les données sont stables concernant les moyennes d'inclusion et de réinclusion.



Provenance des institutions incluant en 2021

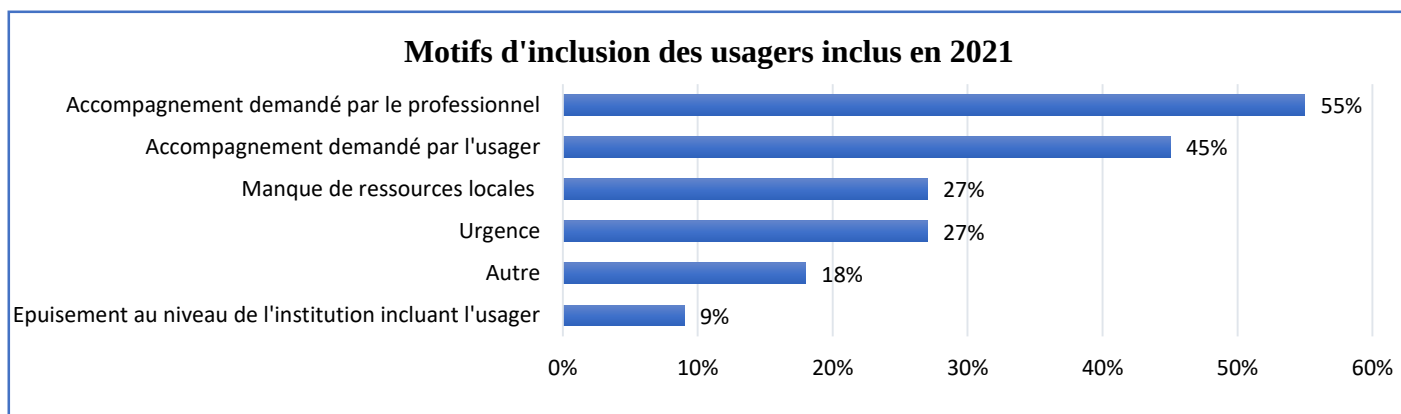


Comme ce fut le cas les dernières années, les inclusions sont assez indépendantes du niveau d'intervention des structures dont elles émanent.

De plus, le nombre d'inclusions réalisées n'est pas à lui seul révélateur d'une exploitation optimale du réseau. En effet, des structures qui incluent peu ou pas du tout peuvent être très fréquemment impliquées dans les trajectoires de soins réalisées ; ce qui prouve la bonne utilisation du réseau par l'ensemble de ses membres.

Les **inclusions de l'année 2021 ont pour base 4 institutions sur 20** (comparativement à 9 sur 19 en 2020). 73% des institutions « incluanes » sont wallonnes pour 27% bruxelloises (contre 67% wallonnes et 33% bruxelloises en 2020). Tout comme l'année dernière, aucun des membres adhérents n'a été confronté à une situation nécessitant une inclusion au sein du Réseau WaB.

Motifs d'inclusion dans le Réseau WaB



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs motifs d'inclusion pour un même usager. L'onglet « *Accompagnement du trajet de soin demandé par le professionnel* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est le souhait du professionnel de bénéficier d'une concertation clinique afin d'améliorer la prise en charge d'un usager. « *Accompagnement du trajet de soin demandé par l'utilisateur* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est une demande de l'utilisateur d'être accompagné tout au long de sa trajectoire de soins supra-locale et que sa situation soit discutée de manière interdisciplinaire.

Le Réseau WaB n'entend pas se substituer aux réseaux locaux mais venir en complémentarité. C'est pourquoi on peut le qualifier de « supra-local ». Dès lors, les motifs d'inclusion des usagers au sein du Réseau WaB sont en lien direct avec ses spécificités :

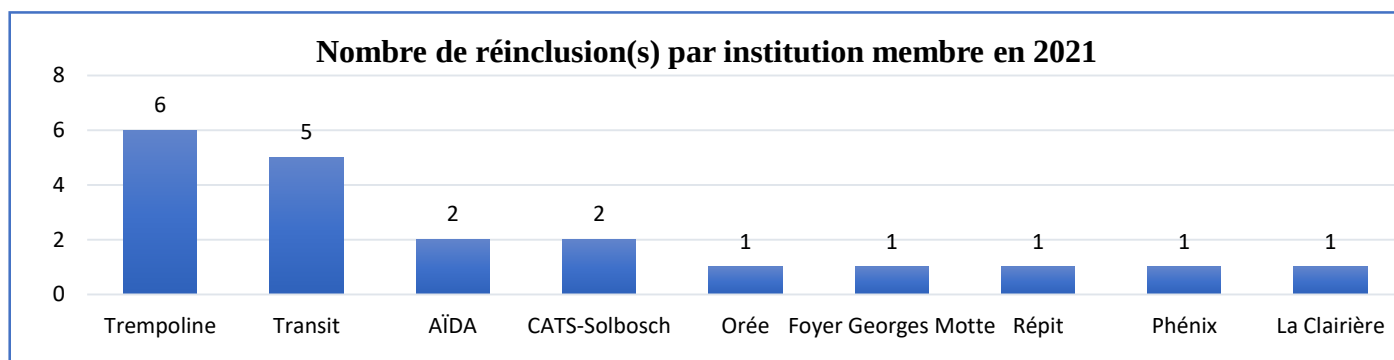
- Large zone géographique couverte ;
- Professionnels de terrain ayant des expertises variées ;
- Institutions partenaires proposant une prise en charge allant du bas-seuil au haut-seuil ;
- Prise en charge d'un public présentant des problématiques complexes et/ou chroniques ;
- Institutions visant l'abstinence ou mettant l'accent sur la réduction des risques ;
- Institutions ambulatoires, résidentielles ou faisant partie du secteur hospitalier.

Contrairement à l'an dernier, le **principal motif d'inclusion** n'est plus la demande de l'utilisateur d'être accompagné tout au long de son trajet de soins (60% en 2020) mais bien **l'accompagnement de la trajectoire de soins de l'utilisateur demandé par le**

professionnel (55% en 2021 contre 53% en 2020). Le motif « souhait de changer de zone géographique » n'est pas présent en 2021 (contre 33% en 2020) tandis que le motif « épuisement au niveau de l'institution incluant l'utilisateur » fait son apparition.

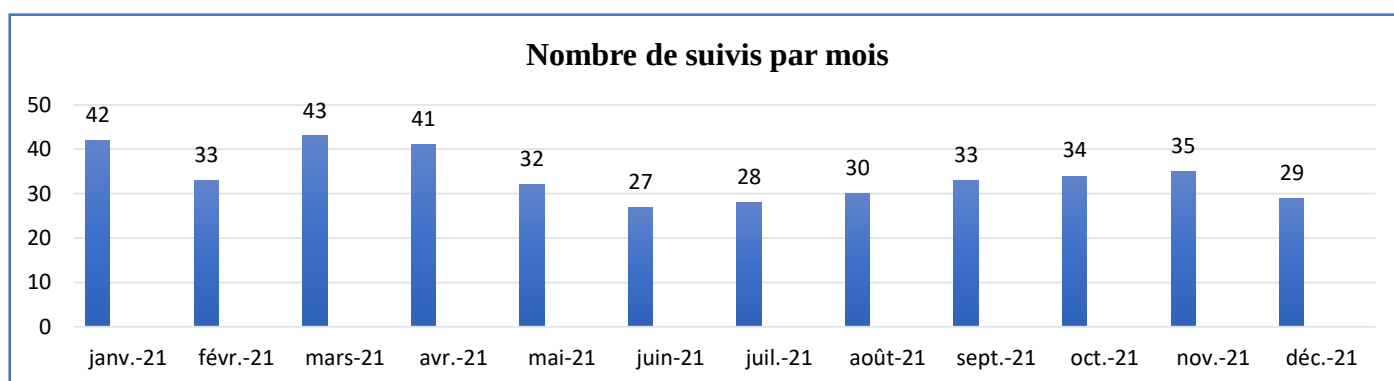
- *Pour plus de détails quant aux données des concertations cliniques 2021, nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation 2021.*

b) Réinclusions



En ce qui concerne les **20 réinclusions pour l'année 2021**, elles ont pour base **9 institutions sur 20** (contre 7 sur 19 en 2020).

c) Suivis



En moyenne, **34 suivis sont discutés chaque mois** en concertation clinique (407 cumulés sur l'ensemble de l'année). Cela représente une nette diminution comparativement à l'année dernière où les données récoltées montraient une moyenne de 55 suivis abordés mensuellement.

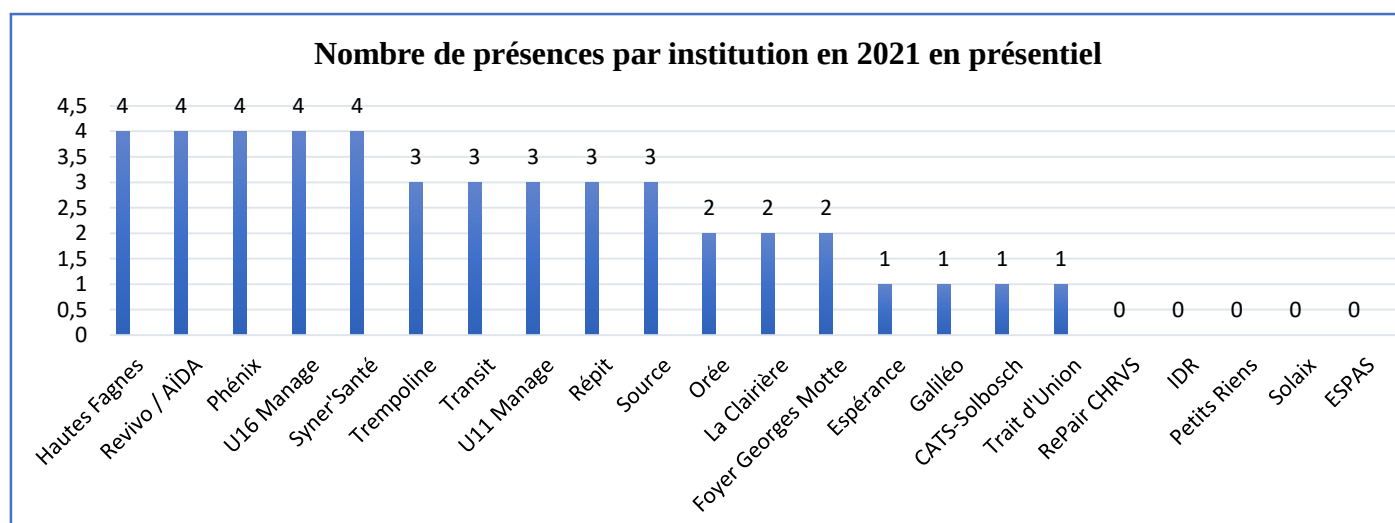
Au total, inclusions, réinclusions et suivis compris représentent environ **37 situations cliniques qui sont discutées par mois** et qui mobilisent plus d'une vingtaine d'intervenants issus des 20

structures actuellement membres du réseau. En outre, précisons également que, dans le cadre de l'élaboration de trajets de soins, des services et institutions, non membres du réseau, sont également sollicités, impliqués et mobilisés. En effet, le fonctionnement du Réseau WaB est différent d'un fonctionnement en vase clos car celui-ci est non-concurrentiel entre ses membres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de mobiliser l'ensemble des ressources qui s'ouvrent à l'utilisateur inclus.

d) Institutions représentées

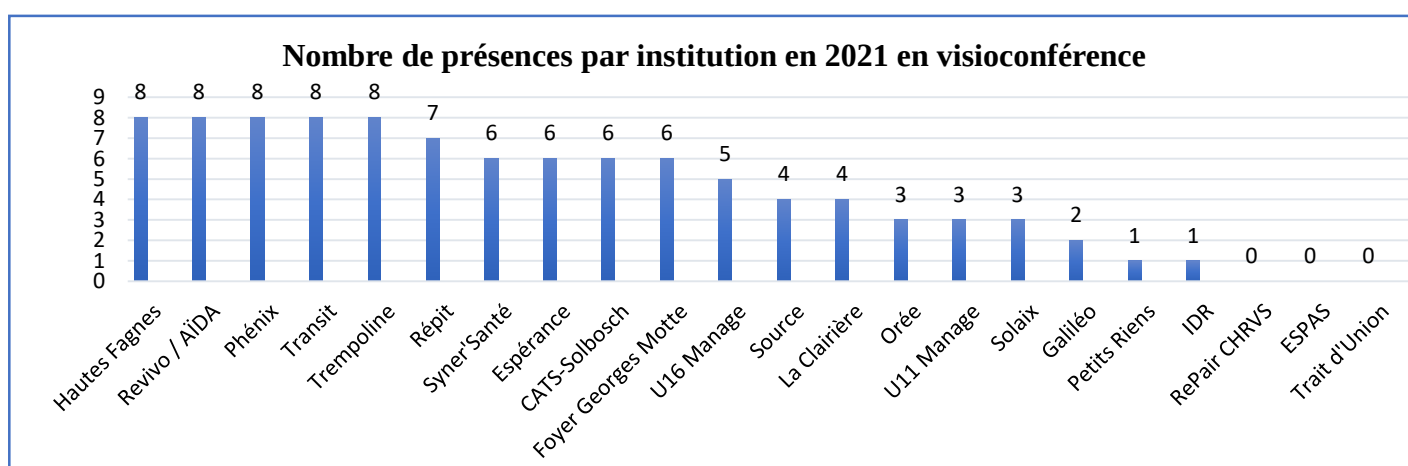
En présentiel

4 concertations cliniques se sont déroulées en présentiel (juillet, septembre, octobre et novembre 2021).



En visioconférence

8 concertations cliniques se sont déroulées en visioconférence suite à la situation sanitaire liée au Covid19 (de janvier à juin inclus, août et décembre 2021).

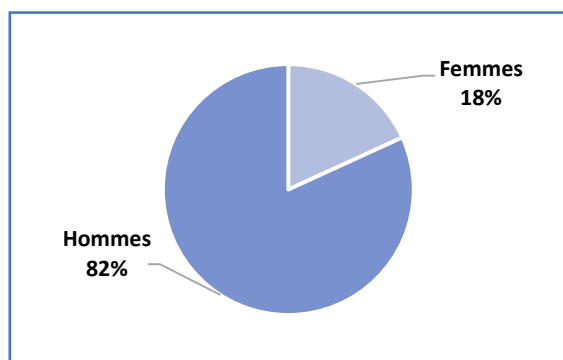


Le constat le plus marquant est que, contrairement à l'année 2020, davantage de partenaires ont participé aux concertations cliniques 2021 que ce soit en présentiel ou en visioconférence. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la **lettre envoyée, par la coordinatrice soutenue par le Comité de Direction, aux directions des institutions partenaires en février 2021 dans le but de remobiliser les référents WaB au sein du réseau a eu un effet positif.**

Notons que, à nouveau, **malgré le fait que la pandémie a perduré en 2021**, le Réseau WaB a **réussi à se maintenir grâce à la présence soutenue et répétée de certains partenaires.**

7.4. Analyse des données des inclusions 2021

a) Sexe

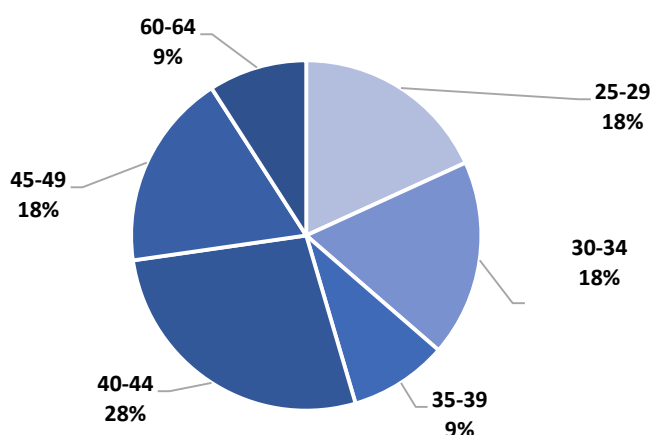


Comparativement à 2020, nous observons une **très légère diminution (2%) concernant la représentation des femmes.**

La majorité d'hommes correspond toujours à celle rencontrée dans les différentes institutions représentées et dans l'ensemble du secteur de la toxicomanie.

b) Age

Tranches d'âge représentées parmi les usagers inclus en 2021

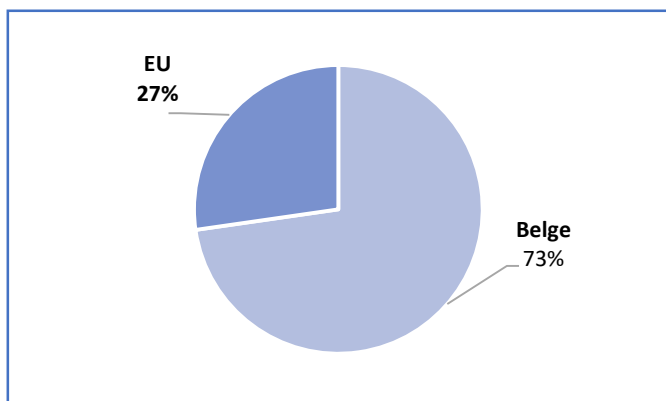


Les chiffres de 2020 se confirment en partie pour cette période de référence. En effet, ce sont à nouveau les **usagers se situant dans la tranche 40-44 ans qui sont les plus représentés**.

Deux catégories non représentées en 2020 sont apparues : celle des 25-29 ans avec un pourcentage de 18% et celle des 60-64 ans avec un pourcentage de 9%. Les catégories des 20-24, 50-54 et 55-60 ans, présentes en 2020, ne sont pas représentées durant la période de référence.

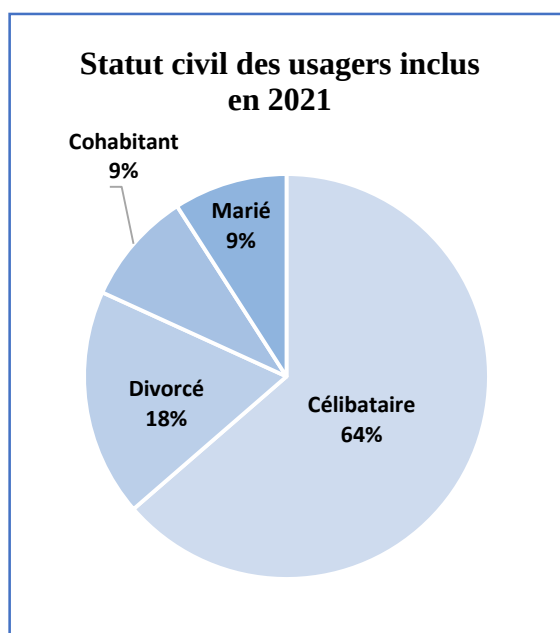
Pour terminer, tout comme en 2020, nous pouvons observer que **plus de 60% des usagers inclus ont plus de 35 ans** (63% pour la période de référence contre 67% en 2020).

c) Nationalité



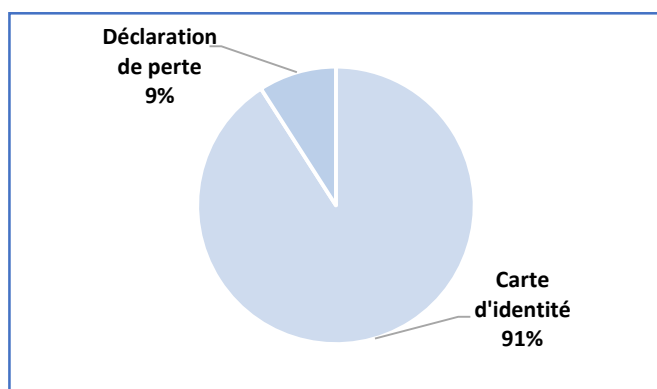
La quasi-totalité des usagers inclus durant la période de référence est de **nationalité belge**. Comparativement à 2020, aucun usager inclus ne provient d'un pays non-européen. Cependant, nous retrouvons des données rejoignant celles de 2019 avec le retour des usagers provenant de pays européens hors Belgique.

d) Statut et enfants



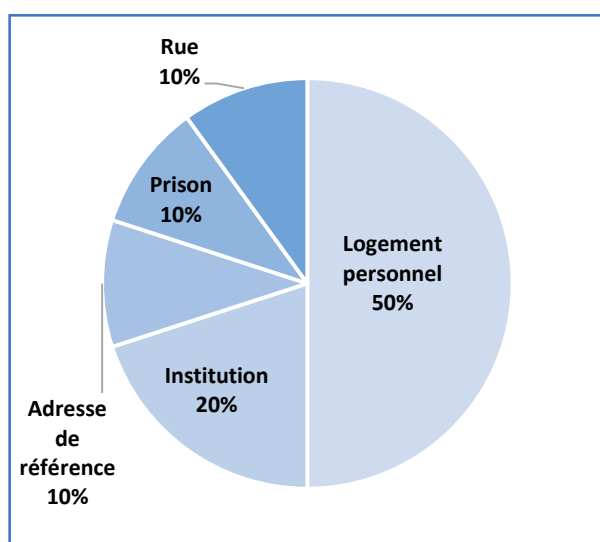
Tout comme en 2019 et 2020, la majorité des usagers inclus durant la période de référence est **célibataire**. Cependant, durant la période de référence, nous voyons apparaître la catégorie « marié » et observons une augmentation des « divorcés » (7% en 2020). Contrairement à 2020, la catégorie « inconnu » a disparu. Parmi les usagers inclus dans le Réseau WaB pendant la période de référence, **63% ont des enfants** (contre 53% en 2020). Contrairement à 2020, **aucun d'entre eux n'a subi le placement d'au moins un de leurs enfants** (ces données rejoignent celles observées en 2019).

e) Document d'identité



Nous observons une augmentation des usagers inclus possédant leur document d'identité (87% en 2020) ainsi que ceux possédant une déclaration de perte (6% en 2020). Ainsi, **l'entièreté des usagers inclus en 2021, tout comme en 2020, étaient en ordre administrative au moment de leur inclusion.**

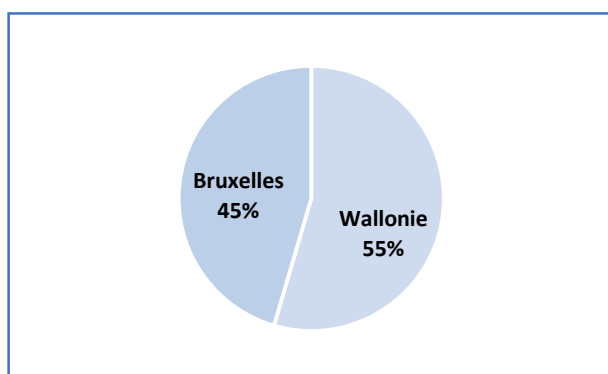
f) Logement



Ces chiffres rejoignent les tendances observées en 2020 car en 2021, **ce sont les usagers inclus qui possédaient, au moment de l'inclusion, un logement personnel qui sont les plus représentés** (47% en 2020).

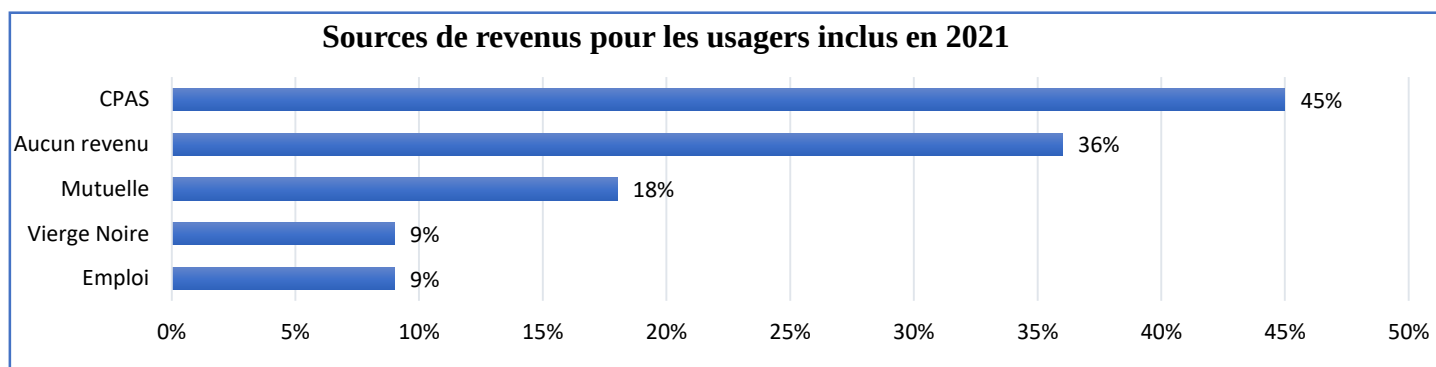
Nous observons une légère diminution concernant le secteur institutionnel (33% en 2020) et les usagers en rue (13% en 2020). Contrairement à 2020, la **catégorie « prison » fait à nouveau son apparition** (8% en 2019).

g) Provenance des usagers



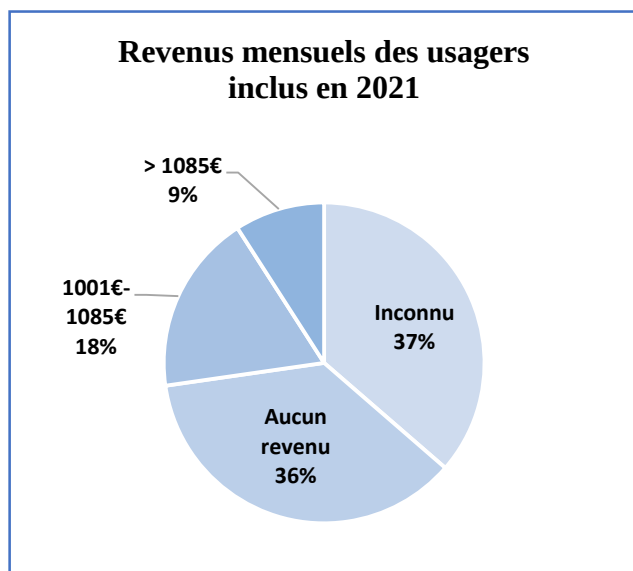
Comparativement à 2020, nous observons une **diminution (25%) des usagers provenant de la Wallonie** et donc, une augmentation du même pourcentage pour Bruxelles.

h) Ressources financières, montant et gestion des revenus



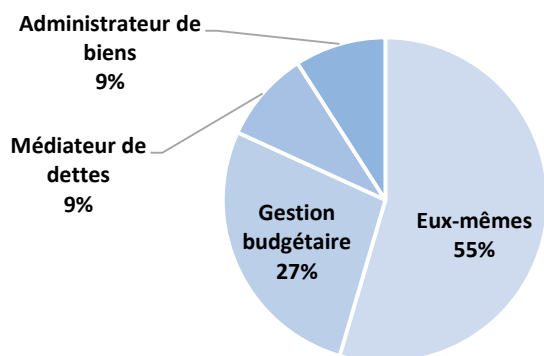
Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs sources de revenus pour un même usager.

Comparativement à 2019 et 2020, la **principale ressource financière** des usagers inclus n'est plus la mutuelle mais le **CPAS** (troisième ressource financière en 2020 avec 13%). La mutuelle arrive, cette année, en 3^{ème} position avec une diminution de 35% par rapport à 2020. Deux rubriques absentes en 2020 réapparaissent durant la période de référence à savoir les usagers ayant un emploi et les usagers n'ayant aucun revenu au moment de leur inclusion.



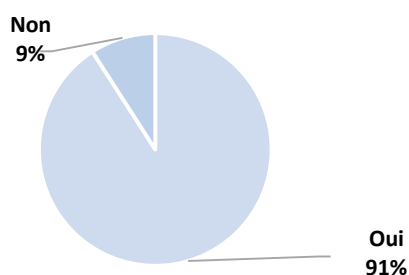
Pour la Belgique, le seuil de pauvreté est un revenu de 13.023€ net par an, soit 1.085€ net par mois pour un isolé. En partant de l'hypothèse selon laquelle les usagers inclus dans le Réseau WaB sont majoritairement isolés, nous observons d'après ce graphique que **54% des usagers inclus dans le Réseau WaB en 2021 se situe sous ce seuil comparativement à 20% en 2020**. De plus, il faut préciser que dans les tranches des revenus s'élevant à plus de 1000€, on trouve des usagers dont la plupart ont des enfants.

Gestion financière des usagers inclus en 2021



D'après ce graphique, nous observons, tout comme en 2020, que la **gestion financière est majoritairement assurée par les usagers eux-mêmes** lors de leur inclusion durant la période de référence.

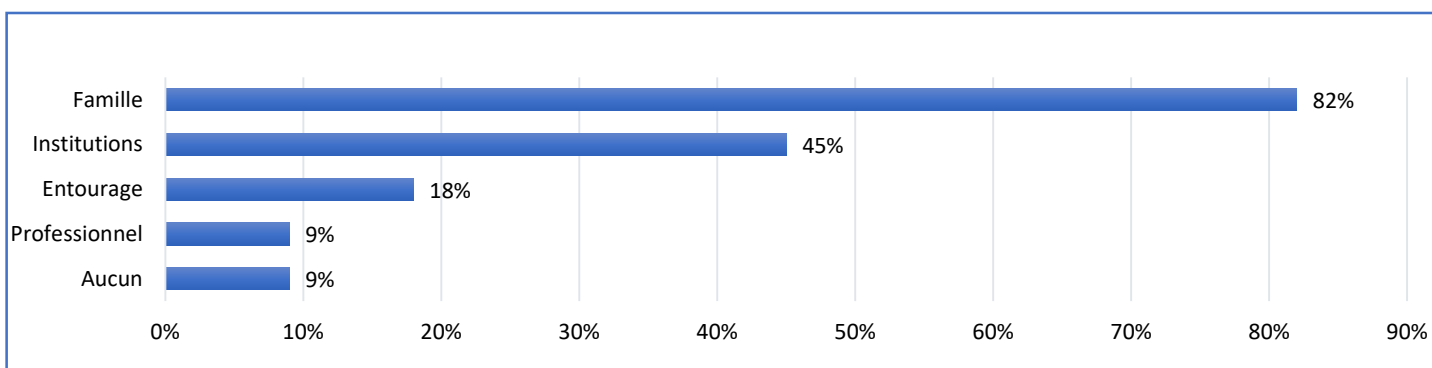
i) Assurabilité



Contrairement à 2020 où l'ensemble des usagers inclus était en ordre d'assurabilité, nous voyons que, pour la période de référence, **9% des usagers inclus ne sont pas en ordre d'assurabilité** au moment de l'inclusion au sein du Réseau WaB.

j) Personnes ressources / entourage

En lien avec la plateforme WaB-GEPTA (**voir P.39**), nous avons décidé d'analyser l'entourage présent des usagers inclus en 2021.

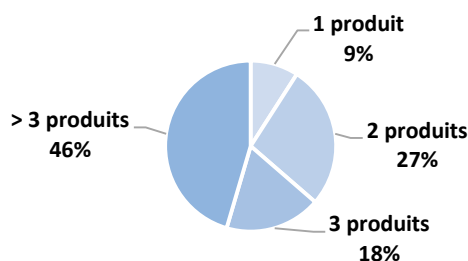


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs types de personnes ressources présents pour un même usager.

Ce nouveau graphique nous permet d'affirmer que **82% des usagers inclus en 2021 considère au minimum une personne de sa famille comme personne ressource**. Au niveau des institutions, nous retrouvons notamment certains partenaires du Réseau WaB ayant inclus l'utilisateur en question, les narcotiques anonymes ou un assistant de justice. Notons également que **9% des usagers inclus en 2021 considère qu'ils n'ont aucun entourage présent au moment de leur inclusion**.

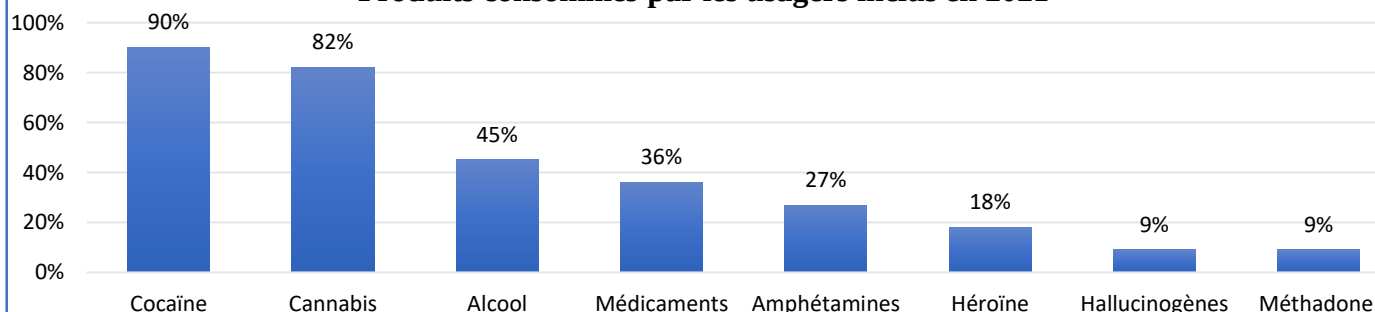
k) Parcours de consommation

Nombre de produits consommés par les usagers inclus en 2021



91% des usagers inclus durant la période de référence consomment plusieurs produits psychotropes et pratiquent donc la **poly-consommation** (contre 94% en 2020). Au sein des 9% ne consommant qu'un seul produit, il s'agit uniquement de **l'alcool**.

Produits consommés par les usagers inclus en 2021



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque la plupart des usagers consomment plusieurs types de produits.

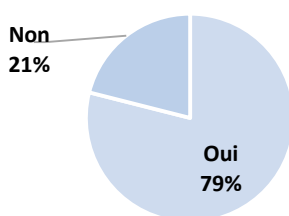
Comparativement à 2020, **l'alcool n'est plus le produit le plus consommé par les usagers inclus durant la période de référence**, son pourcentage a diminué de 42% tandis que celui de **la cocaïne** a augmenté de 10%. Cette tendance rejoint celle de 2019 où la cocaïne était le produit le plus consommé par les usagers inclus (81%).

Comparativement à 2020, nous observons principalement :

- Une augmentation de 16% pour la consommation de médicaments ;
- Une diminution de 49% pour la consommation d'héroïne ;
- Une diminution de 13% pour la consommation d'amphétamines ;
- Une diminution de 18% pour la consommation d'hallucinogènes.

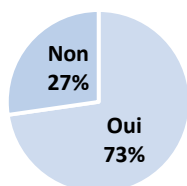
l) Situation médicale

Suivi médical des usagers inclus en 2021



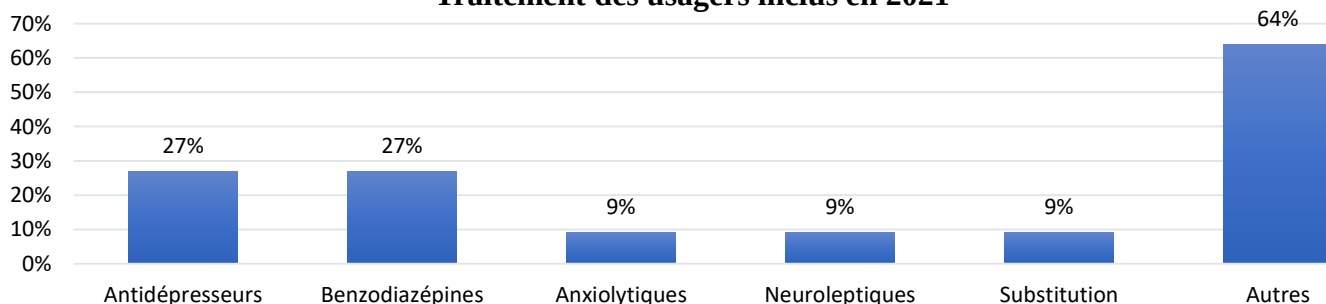
Nous pouvons constater que, contrairement à 2020 où 100% des usagers avaient un médecin traitant, ils sont **21% à ne pas en avoir durant la période de référence.**

Présence d'un traitement pour les usagers inclus en 2021



73% des usagers du Réseau WaB inclus en 2021 ont eu recours à un traitement médicamenteux. Ils étaient 93% en 2020. Ce taux correspond à celui observé en 2019 (73%).

Traitement des usagers inclus en 2021



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers cumulent plusieurs traitements.

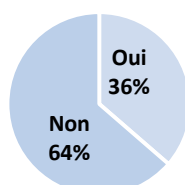
Comparativement à l'année 2020, on constate une importante diminution de l'usage de certains types de traitement à savoir :

- Neuroleptiques (-31% par rapport à 2020).
- Antidépresseurs (-26%).
- Anxiolytiques (-18%).
- Substitution (-18%).

Il n'est cependant pas toujours facile de savoir si la personne consomme des médicaments sous prescription médicale ou si elle se fournit au marché noir. Il est également difficile de savoir si le traitement est toujours bien adapté. Une bonne connaissance du traitement d'un usager lors de son accueil au sein d'un service reste toutefois une priorité afin d'adapter au mieux sa prise en charge.

m) Suivi psychologique

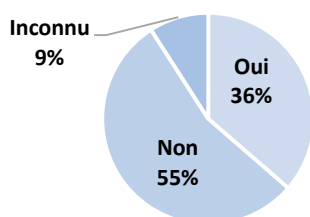
Présence d'un suivi psychologique pour les usagers inclus en 2021



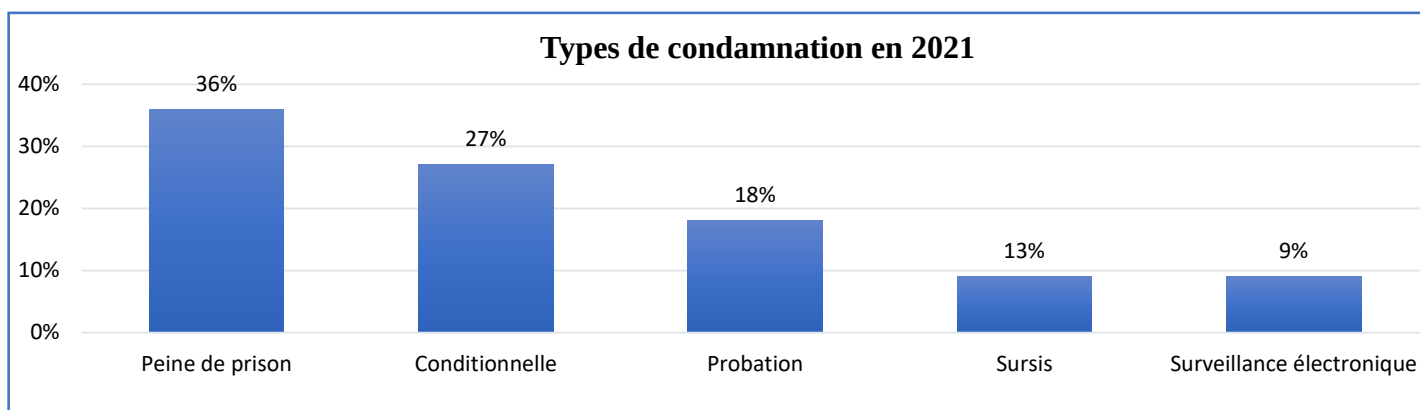
Nous pouvons constater, qu'au moment de leur inclusion dans le Réseau WaB, **36% des usagers avaient un suivi psychologique** (contre 67% en 2020). Il est important de noter que, contrairement à l'année 2020, aucun usager ne s'est abstenu de répondre à cette question.

n) Situation judiciaire

Condamnation des usagers inclus en 2021



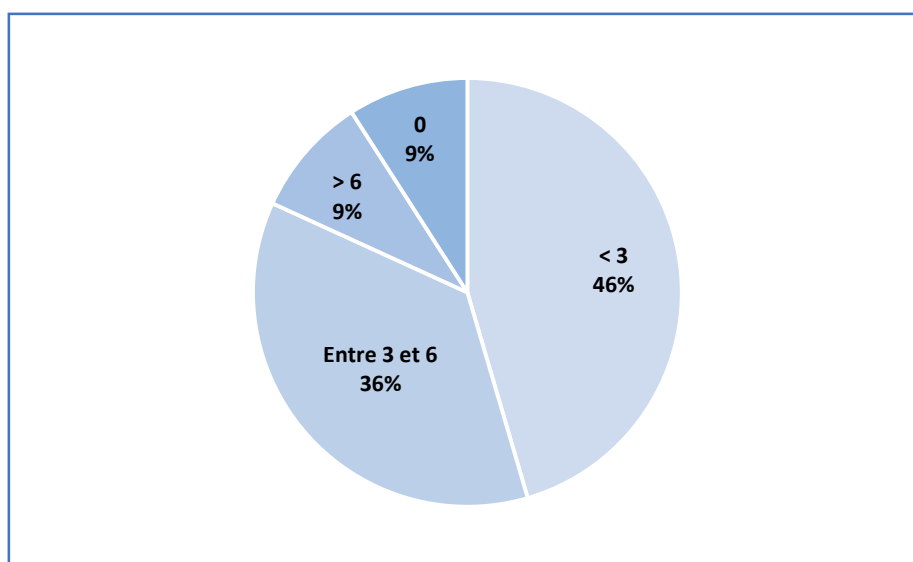
Contrairement à 2020 où plus de la moitié des personnes prises en charge par le Réseau WaB avaient été condamnées par la justice, **nous observons une condamnation pour 36% des usagers inclus en 2021.**



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers condamnés cumulent plusieurs types de condamnation.

Contrairement à 2020 où plus de la moitié des personnes prises en charge par le Réseau WaB avaient été condamnées par la justice, **nous observons une condamnation pour 36% des usagers inclus en 2021**. La **peine de prison récolte le plus de pourcentage** tout comme en 2020. La situation judiciaire de ces usagers est très importante à analyser lors de l'élaboration des parcours de soins car les demandes d'admission faites aux institutions sont fortement influencées par les conditions imposées par la justice. Il est donc nécessaire de connaître ces dernières et les réelles motivations d'un usager afin d'élaborer un itinéraire de soins pertinent.

o) Parcours institutionnel antérieur



Nous voyons **apparaître la rubrique « aucun parcours institutionnel antérieur »** avec 9% des usagers inclus (à savoir un usager sur les 11 inclus). Il s'agit du premier cas de figure de ce genre et il peut être expliqué par la complexité de la situation de l'utilisateur en question.

Comparativement à 2020, nous observons que :

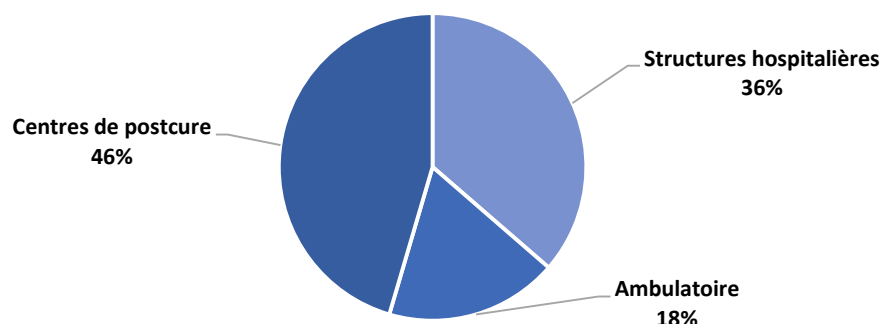
- **46% des usagers inclus en 2021 ont fréquenté moins de 3 institutions** avant leur inclusion (contre 23% en 2020). Sur l'ensemble des usagers concernés, 40% d'entre eux sont passés par une institution partenaire du Réseau WaB.
- **36% des usagers inclus ont fréquenté entre 3 et 6 institutions** avant leur inclusion (contre 67% en 2020). 100% des usagers concernées sont passés, en moyenne, par trois institutions partenaires du Réseau WaB.
- **1 usager sur les 11 inclus (9%) a fréquenté plus de 6 institutions** avant leur inclusion. Celui-ci est passé par deux institutions partenaires du Réseau WaB.

p) Nouveaux trajets de soins élaborés / proposés / amorcés et orientations proposées / mises en route

Pour **11 inclusions** pour la période de référence :

- **11 trajets de soins**, souvent accompagnés de « plan B » voir de « plan C », ont été élaborés et discutés en concertation clinique ;
- 10 de ces trajets, soit **91%, ont été proposés aux bénéficiaires**. Un seul de ceux-ci a quitté l'institution incluant avant d'obtenir le retour d'information via le référent WaB et n'a plus donné de nouvelles depuis.
- **6 ont été amorcés soit presque 55%**. Ce taux « mitigé » peut s'expliquer par la situation sanitaire durant la période de référence ayant parfois ralenti le fonctionnement des institutions et ayant fragilisé de manière importante les bénéficiaires. Notons toutefois que, comme pour les années précédentes, les trajets qui ne se sont pas amorcés après l'inclusion peuvent s'enclencher plusieurs mois plus tard. On peut citer divers cas de figure : les inclusions réalisées lors d'une incarcération dont le trajet de soins prédéfini ne s'amorcera qu'à la sortie de l'utilisateur ; celles dont le trajet envisagé ne peut débuter qu'une fois réglée une situation qui le bloquait et celles dont la trajectoire a été élaborée comme filet, en cas d'accident de parcours (rechute).

Orientations proposées aux usagers inclus en 2021



Au niveau des **orientations proposées et entamées**, contrairement à 2020, la majorité des premières orientations ne concernent plus les structures hospitalières pour un sevrage mais les centres de postcure. En ce qui concerne l'orientation géographique, nous observons plus de 82% des orientations vers la Wallonie (contre 65% en 2020).

7.5. Echange de pratiques

Tout comme en 2020, nous avons poursuivi, à chaque début de concertation clinique, **l'état des lieux de l'offre des institutions membres** où chaque professionnel présent exposait la situation sanitaire de son institution.

Cette année, trois intervenants extérieurs sont venus présentés leur service / institution au sein du groupe de terrain du Réseau WaB :

- Léonard Michelot (coordinateur de Transit Rue) ;
- Marie-France Petit, Michaël Peeters et Cynthia Massaert (travailleurs psychosociaux pour Trait d'Union, désormais membre du réseau) ;
- Pauline Dellamora et Jérôme Neuville (travailleurs psychosociaux de MACADAM).

De plus, le Réseau WaB a organisé **quatre temps d'échange pour le groupe de terrain** en plus des concertations cliniques dans un souci de « partage de bonnes pratiques » en janvier, février, mai et juillet 2021 (**voir P.22**).

8. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB

Durant la période de référence, les immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB ont fortement été impactées par la situation sanitaire. Celles-ci ont pour but de former de manière continue les professionnels membres du Réseau WaB et leurs collègues et de créer du lien entre les référents WaB mais aussi entre les équipes des institutions membres.

En effet, tout comme en 2020, **seules 3 immersions interinstitutionnelles** ont été réalisées durant les mois de novembre et décembre 2021. En raison de ce faible taux d'immersions réalisées, **l'analyse annuelle de la satisfaction des participants a été récoltée mais ne sera pas analysée pour la période de référence.**

9. Evaluation du Réseau WaB

Tout comme pour l'année 2020, **les données évaluatives seront présentées en détails dans le rapport d'évaluation 2021** du Réseau WaB.

Notons que durant la période de référence, le groupe de terrain du Réseau WaB a été mobilisé et s'est investi dans la réflexion pour l'évolution de l'évaluation de leur réseau. Un atelier a eu lieu le 20 octobre 2021 au CP St Bernard. L'objectif de celui-ci était de donner la parole aux référents WaB concernant le fonctionnement des évaluations 2021 et les actions correctrices à mettre en place en 2022.

Ce rapport d'évaluation est complémentaire au rapport d'activités et est disponible auprès de la coordinatrice ou de la chargée de missions du Réseau WaB.

10. Plateforme WaB-GEPTA

Comme cité à plusieurs reprises dans ce rapport, le Réseau WaB a été investi en 2021 dans une **réflexion et mise en place d'actions autour de la création d'une plateforme regroupant le Réseau WaB et le GEPTA** (Groupement d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques).

Le Réseau WaB compte 20 membres tandis que GEPTA en compte 11, tous répartis en Wallonie et à Bruxelles.

Parmi les partenaires du Réseau WaB, quatre se retrouvent également dans le GEPTA :

- ASBL Trempline ;
- ASBL Phénix ;
- ASBL Solaix ;
- ASBL Le Répit.

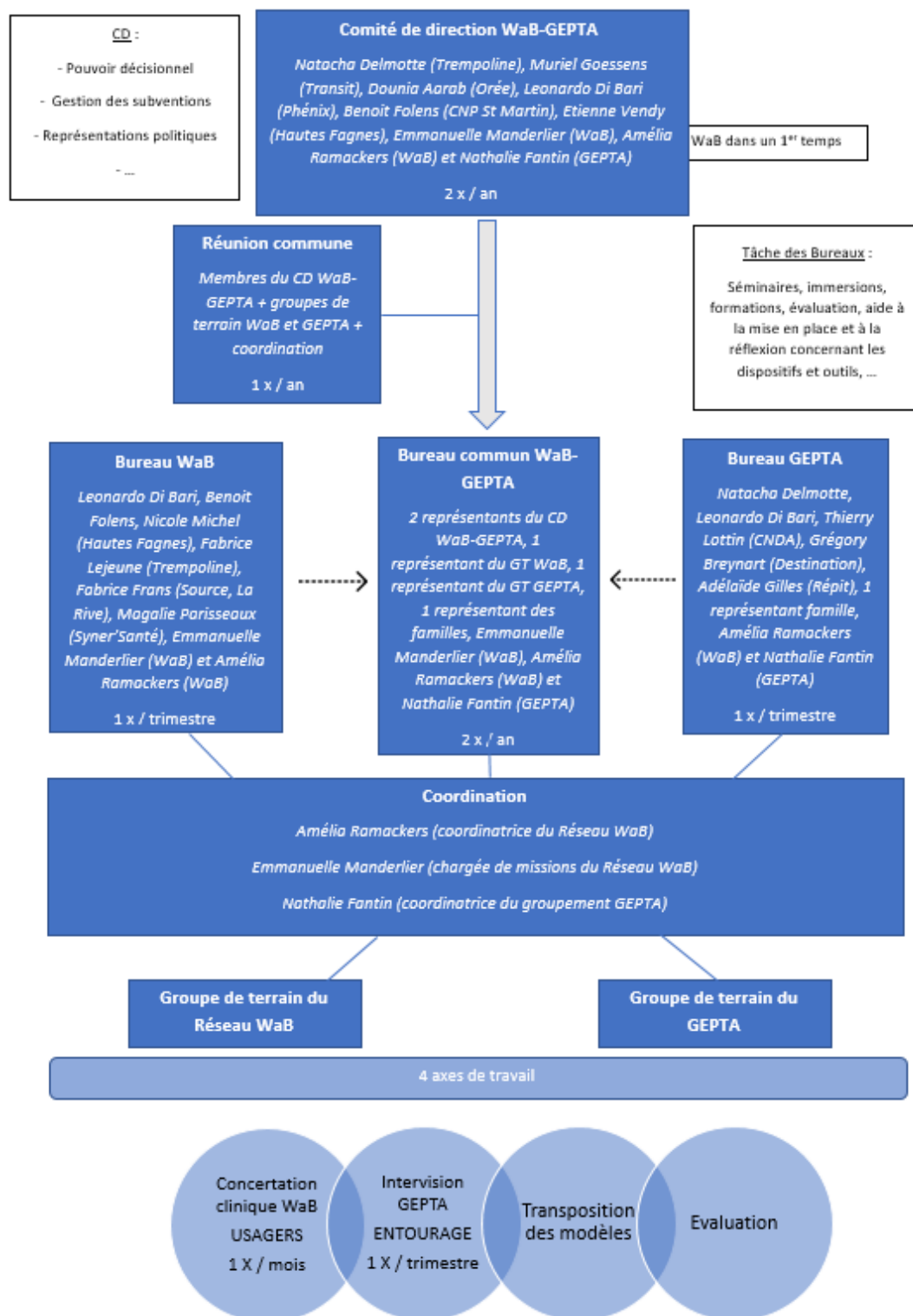
Collaborer avec GEPTA amènera, selon nous, des **plus-values au Réseau WaB** telles que :

- Considérer la famille et l'entourage comme des partenaires supplémentaires dans l'élaboration de trajets de soins pour usagers de drogues (renforcer et augmenter la complémentarité du triangle « Institutions – Usagers – Entourage »).
- Sensibiliser et aider les professionnels de terrain à travailler avec et pour l'entourage afin de mettre en évidence les compétences des proches et des usagers et de les inclure dans le réseau en tant qu'experts d'expérience ;
- Toucher des usagers éloignés du processus de rétablissement (cfr. G. De Leon, Prochaska & DiClemente) via un travail en amont avec l'entourage.

En rassemblant les objectifs spécifiques aux Réseau WaB et GEPTA, la **philosophie commune** serait d'améliorer la prise en charge de la personne dépendante et de son entourage. Et pour ce faire, proposer à la personne, en investissant davantage son entourage comme un levier, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires visant l'espoir dans le rétablissement.

Chaque membre, à la fois du Réseau WaB et du GEPTA, a pu adhérer à cette philosophie via la signature de la **charte éthique de partenariat WaB-GEPTA** (voir annexe 9).

Concernant l'organisation de cette plateforme, en voici l'organigramme³ :



³ Cet organigramme est susceptible d'évoluer au cours de la réflexion et de la mise en action de la plateforme WaB-GEPTA.

En 2021, **14 réunions** ont eu lieu afin de réfléchir, continuer à construire, adapter et mettre en place cette plateforme :

- Le 7 janvier 2021 en visioconférence : les deux coordinatrices ont mis au point un PowerPoint mettant en avant les plus-values de la plateforme WaB-GEPTA ;
- Le 8 janvier 2021 en visioconférence : présentation du PowerPoint par les deux coordinatrices lors de la réunion commune (comité de direction et groupe de terrain) de GEPTA ;
- Le 5 mars 2021 en visioconférence : Amélia Ramackers (coordinatrice du Réseau WaB) et Emmanuelle Manderlier (chargée de missions pour le Réseau WaB) ont participé à une intervention GEPTA pour se présenter dans le cadre de la plateforme ;
- Le 8 mars 2021 en visioconférence : les deux coordinatrices ont mis au point des objectifs à court et à moyen termes pour la plateforme ;
- Le 26 mars 2021 en visioconférence : Amélia Ramackers a participé au comité de direction GEPTA afin d'expliquer la procédure de mise en place / création d'un Bureau GEPTA ;
- Le 2 juin 2021 en visioconférence : Amélia Ramackers a participé à l'intervention GEPTA ;
- Le 15 juin 2021 en visioconférence : les deux coordinatrices ont adapté l'accord de collaboration du Réseau WaB pour qu'il devienne l'accord de collaboration du Comité de Direction WaB-GEPTA ;
- Le 14 juillet 2021 au CNP St Martin : mise en place d'un atelier, animé par Nathalie Fantin (coordinatrice du GEPTA et des groupes Solidarité de l'ASBL Trempline), lors d'une concertation clinique du Réseau WaB dans l'objectif de sensibiliser les professionnels du groupe de terrain sur la place de l'entourage au sein de l'élaboration de trajectoires de soins pour usagers de drogues.

- Le 6 août 2021 à l'ASBL Phénix : Amélia Ramackers a participé au premier Bureau GEPTA composé des membres de l'ancien Comité de Direction GEPTA ;
- Le 17 septembre 2021 à l'ASBL Phénix : Amélia Ramackers a animé, en raison de l'absence de Nathalie Fantin à l'intervision GEPTA ;
- Le 16 novembre 2021 à l'ASBL Phénix : réunion de mise au point entre Amélia Ramackers, Nathalie Fantin et Leonardo Di Bari (Président de la plateforme WaB-GEPTA) ;
- Le 18 novembre 2021 en visioconférence : les deux coordinatrices ont préparé leur présentation pour SIMILES (Liège) ;
- Le 25 novembre 2021 à Liège : les deux coordinatrices ont présenté la plateforme WaB-GEPTA à SIMILES (Liège) ;
- Le 8 décembre 2021 en visioconférence : Amélia Ramackers a participé à la dernière intervention 2021 du GEPTA et à la réunion commune.

Comme vous pouvez le voir, ce projet en est à ses débuts et nécessitera certainement des modifications et adaptations en 2022.

Conclusion générale

Tout comme en 2020, le Covid19 a malheureusement continué à impacter la société en général et donc, également le Réseau WaB. **Cependant, celui-ci a continué à s'adapter pour répondre aux besoins des usagers et professionnels concernés.**

En effet, un nouveau partenaire a rejoint le groupe de terrain du Réseau WaB. Pour rappel, il s'agit de Trait d'Union, service ambulatoire spécialisé en alcoologie actif sur Lobbes, Beaumont et Jolimont. Ce nouveau membre relève d'une zone géographique peu représentée au sein du réseau ce qui ajoute une plus-value pour l'élaboration des trajectoires de soins pour usagers de drogues, objectif principal poursuivi par le réseau.

En 2021, l'ensemble des instances formant le Réseau WaB a continué à fonctionner avec d'une part, l'organisation de visioconférences et d'autre part, une reprise partielle en présentiel ce qui a permis de garder et renforcer le lien entre les référents WaB.

Il est à noter que la présence soutenue des partenaires en 2021 a permis au groupe de terrain de rester dynamique et actif et de maintenir les douze concertations cliniques mensuelles, outil toujours riche d'échange et de partage. Malgré la situation sanitaire, de nouveaux usagers ont été inclus dans le réseau et le suivi de ceux déjà inclus a pu être réalisé. De fait, de nouvelles trajectoires de soins individuelles ont pu être discutés, élaborées, proposées aux usagers et amorcées.

De plus, l'organisation en visioconférence de temps d'échange entre référents WaB représente un bénéfice « positif » du Covid19 et a permis le partage autour de bonnes pratiques aidant les professionnels à traverser cette crise sanitaire.

Le Réseau WaB, en dehors des concertations cliniques mensuelles, n'est pas resté inactif. Ses outils ont prospéré notamment via l'actualisation continue de certains d'entre eux mais également via la création de quatre nouveaux questionnaires d'évaluation / documents. De plus, le Réseau WaB a mis tout en œuvre pour continuer à augmenter sa visibilité par l'organisation d'un événement pour ses partenaires en novembre 2021 et ce, dans le respect strict des mesures sanitaires.

Malgré la pandémie actuelle, la transposition du modèle WaB a également gagné en intérêt et visibilité auprès d'autres secteurs que celui de la toxicomanie adulte à savoir ceux de la toxicomanie pour le public jeune et de la psycho-gériatrie.

L'évaluation du réseau a également été poursuivie de manière proactive et a permis, grâce à l'investissement de chacun, la rédaction d'un rapport d'évaluation 2021 dans lequel se retrouve l'ensemble des évaluations réalisées en 2021. Ce travail de rédaction et d'analyse a été réalisé, en collaboration, par la coordinatrice et la chargée de missions. Nous vous invitons, une nouvelle fois, à le consulter en complément de ce rapport d'activités.

Concernant le profil des usagers inclus, nous souhaitons mettre en avant l'observation d'une diminution de ceux-ci provenant de la Wallonie alors que la majorité des institutions ayant inclus un usager en 2021 est wallonne et que les orientations proposées le sont, en grande partie, vers des structures également wallonnes. Ces constatations permettent, à nouveau, de démontrer l'intérêt et la pertinence du Réseau WaB car les bénéficiaires ont souvent besoin d'une délocalisation géographique par rapport à leur milieu de vie initial. La concertation pluridisciplinaire est donc une nécessité pour mettre en place des trajets de soins afin que la situation de ces usagers ne se chronicise davantage ou ne devienne encore plus problématique.

Le profil de consommation des usagers inclus durant la période de référence nous montre un impact différent par rapport à l'année dernière. En effet, le « déconfinement » a probablement eu un effet car la cocaïne est, tout comme en 2019, le produit principalement consommé par les usagers.

La création de la plateforme WaB-GEPTA montre également que le Réseau WaB cherche à innover sans demander d'aide financière supplémentaire et ce, toujours dans l'intérêt des usagers inclus mais également des professionnels les accompagnant durant leur parcours de soins.

Pour terminer, nous sommes fiers de pouvoir affirmer que le Réseau WaB, malgré la crise sanitaire, a tout mis en œuvre pour continuer à se réinventer, à évoluer, à s'adapter afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des usagers et des professionnels concernés mais également aux actions demandées par le pouvoir subsidiant.

ANNEXES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021
DU RÉSEAU WAB

Table des matières

1) COMITE DE DIRECTION.....	3
ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB-GEPTA	4
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB-GEPTA	12
ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance	18
ANNEXE 4 : Le mandat de participation	20
2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB.....	23
ANNEXE 5 : Le consentement informé.....	24
ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME.....	30
ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion	35
3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET COLLÈGUES).....	46
ANNEXE 8 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.....	47
ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat de la plateforme WaB-GEPTA.....	53
ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB	61
ANNEXE 11 : Le document « RGPD »	63
4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE COMITE DIRECTIONNEL, LA COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE MISSIONS	65
ANNEXE 12 : Le plan d'actions 2021 / Document de suivi annuel	66
ANNEXE 13 : Le chronogramme 2021	69
5) POUR LE GRAND PUBLIC.....	77
ANNEXE 14 : Le folder du Réseau WaB.....	78
ANNEXE 15 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB ».....	81
ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres ».....	87

1) COMITÉ DE DIRECTION

ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB-GEPTA

Accord de collaboration entre partenaires constituant le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA

Le présent accord de collaboration remplace et annule celui rédigé en 2020. Sa validité commence au 1^{er} janvier 2022 et s'achève au 31 décembre 2022.

Cet accord s'effectue entre :

- ❖ **L'ASBL Les Hautes Fagnes** (membre du Réseau WaB) – Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.
Représentée par Monsieur Etienne Vendy, Directeur.
- ❖ **L'ASBL Transit** (membre du Réseau WaB) – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.
Représentée par Madame Muriel Goessens, Directrice Générale.
Suppléant : Monsieur Henri-Emmanuel Gervais, Responsable des Ressources Humaines.
- ❖ **L'ASBL Trempline** (membre du Réseau WaB et du GEPTA) – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.
Représentée par Madame Natacha Delmotte, Directrice.
- ❖ **Le CNP Saint-Martin** (membre du Réseau WaB) – Rue Saint-Hubert 84, 5100 Dave.
Représenté par Monsieur Benoît Folens, Directeur Général.
Suppléant : Monsieur Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.
- ❖ **L'ASBL Phénix** (membre du Réseau WaB et du GEPTA) – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.
Représentée par Monsieur Leonardo Di Bari, Directeur.
- ❖ **L'ASBL L'Orée** (membre du Réseau WaB) – Avenue Maréchal Joffre 149, 1180 Bruxelles.
Représentée par Madame Dounia Aarab, Directrice.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS.

Article 1 : Objet de l'accord de convention

Le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA, constitué des directions membres signataires, s'engagent à rendre possible l'existence de celle-ci. Cela sous-entend le développement des deux entités composant la plateforme WaB-GEPTA : le Réseau WaB et le GEPTA.

Une suppléance pour les directions composant le Comité de Direction est possible.

Cependant, pour qu'un Comité de Direction soit organisé, la présence de quatre directions et donc, de maximum deux suppléants est requise.

➤ Le Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles)

Cette organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Grâce à l'optimisation de l'offre de soins en utilisant des services spécifiques ayant une expertise dans des domaines particuliers, **l'objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à la personne présentant une problématique d'assuétude(s), qui ne trouve plus de solution dans son réseau local de soins, d'être prise en charge de manière continue à un niveau supra-local, afin d'entamer un processus de changement avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : son rétablissement complet (cfr Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont :

- Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.
- Assurer la formation continue de ses membres.
- Assurer sa visibilité.
- Evaluer ses services proposés.
- Transposer son modèle de construction et d'intervention à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les intervenants de terrain en toxicomanie membres (« Groupe de terrain ») dont les institutions se trouvent en Wallonie et à Bruxelles et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois.

➤ **Le GEPTA (Groupement d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques)**

GEPTA a pour but, indépendamment de la personne ayant des problèmes d'assuétudes, de soutenir l'intérêt et la place de leur entourage dans les dispositifs de soins existants ou à venir.

Il s'agit de mieux informer et sensibiliser les familles, les proches, les professionnels, les réseaux de soins et institutions spécialisées.

Bénéficiaires

- L'entourage de personnes présentant des problèmes d'assuétudes (alcool/drogues/médicaments ...).
- Les institutions spécialisées ainsi que leurs travailleurs psycho-sociaux, les animateurs et les animateurs volontaires des groupes d'entraides ou toute structure voulant créer ce type de soutien.
- Les usagers et les groupements d'entraide (par exemple : Al Anon, Vie Libre).

Objectifs du réseau selon 3 axes :

1) L'entourage comme partenaire :

- Investir l'entourage comme un levier dans l'accompagnement du consommateur.
- Renforcer la présence de l'entourage dans l'accompagnement du consommateur pour lui faire prendre conscience de son rôle dans le rétablissement de l'usager.
- Permettre à l'entourage de témoigner de leur vécu vis-à-vis d'autres familles dans la même situation et lors des présentations professionnelles du GEPTA.
- Permettre à l'entourage d'être formé en tant qu'animateurs et co-animateurs des Groupes d'Entraide.

2) L'entourage et/ou l'usager comme bénéficiaire(s) :

- Rompre l'isolement et soutenir l'entourage d'une personne toxicomane ou alcoolique.
- Soutenir l'intérêt et la place de l'entourage et de l'usager dans les dispositifs de soin existants ou à venir.
- Renforcer l'aide apportée aux proches d'usager en rompant leur isolement et en leur donnant accès à des espaces d'échange.
- Reconnaître l'expérience et les ressources des familles pour soutenir l'usager.

3) Le réseau professionnel :

- Favoriser le partenariat entre les usagers, l'entourage et les institutions.

- Améliorer les pratiques de gestion de groupe et d'animation tout en apportant un soutien à de nouveaux partenaires désireux de mettre en place ce type d'aide.
- Créer un espace d'échanges pour les intervenants qui travaillent au niveau de l'accompagnement destiné à l'entourage de la personne toxicomane.
- Maintenir et améliorer la visibilité et l'accessibilité aux dispositifs d'aide.
- Améliorer la dynamique de complémentarité des services.
- Organiser des formations, des immersions, des intervisions cliniques et méthodologiques.
- Encourager les échanges entre animateurs intra-réseaux par l'observation d'autres styles d'animation afin d'implémenter de nouvelles méthodes au sein des groupes d'entraide en fonction des philosophies et contextes spécifiques à chaque institution.
- Offrir des possibilités de formation à l'étranger de deux ou cinq jours pour rencontrer des confrères en Europe en collaboration avec l'ASBL Ecett-Networks, qui met à la disposition des équipes, des bourses de voyage.

➤ **Philosophie commune à la plateforme WaB-GEPTA**

Améliorer la prise en charge de la personne dépendante et de son entourage.

Pour ce faire : proposer à la personne, en investissant davantage son entourage comme un levier, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires visant l'espoir dans le rétablissement.

Article 2 : Financement

Vu que la plateforme WaB-GEPTA rassemble deux entités distinctes, le financement est lui-aussi à distinguer pour chacune.

➤ **Le Réseau WaB**

Il est financé par la Wallonie dans le cadre d'une subvention facultative triannuelle ce qui permet la présence d'une coordination. Depuis juillet 2019, un subside supplémentaire de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS via l'ASBL Transit a permis l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions pour le Réseau WaB.

La fin du contrat de la coordination serait fixée à partir du moment où le financement de la Wallonie ne serait plus reconduit. Pour ce qui est du financement bruxellois, le contrat est à durée indéterminée.

➤ **Le GEPTA**

Ce projet a démarré fin 2006 sur base de volontariat, sans aucune subvention. En 2007, la Fondation CERA a octroyé un don. De 2009 à 2012, la Wallonie a accordé une subvention facultative pour la coordination du groupement GEPTA et celle des Groupes de Solidarité de l'ASBL Trempline. En 2013 et jusqu'à ce jour, elle a été intégrée à la subvention réglementée au bénéfice de l'ASBL Trempline.

Article 3 : Responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilités au sein du Comité de Direction se retrouvent dans l'outil « canevas de bonne gouvernance ». Ceux-ci peuvent être amenés à changer au terme de la durée de chaque convention signée par la Wallonie.

➤ Le Réseau WaB

La gestion administrative et financière de la coordination sont assurées par l'ASBL Trempoline. Cette gestion implique que l'ASBL Trempoline soit le représentant administratif vis-à-vis de la Wallonie et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant wallon.

La gestion administrative et financière de la chargée de missions sont assurées par l'ASBL Transit. Cette gestion implique que l'ASBL Transit soit le représentant administratif vis-à-vis de la Région de Bruxelles-Capitale et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant bruxellois.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau du Réseau WaB**, aux côtés de trois membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

➤ Le GEPTA

La gestion administrative et financière de la coordination sont assurées par l'ASBL Trempoline. Cette gestion implique que l'ASBL Trempoline soit le représentant administratif vis-à-vis de la Wallonie et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant wallon.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau du GEPTA**, aux côtés de trois membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

La gestion de la plateforme WaB-GEPTA est assurée de façon collégiale par le Comité de Direction. Les partenaires s'engagent à mettre en place des procédures de contrôle relatives à l'affectation des financements et au respect des enveloppes allouées.

Article 4 : Affectation du financement

➤ Le Réseau WaB

Le financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à temps plein, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits tandis que les financements de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS sont destinés à l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions.

➤ Le GEPTA

La moitié du financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à mi-temps, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits.

Article 5 : Suivi et évaluation des projets

➤ Le Réseau WaB

Afin de donner une cohérence à leurs actions, les partenaires du Réseau WaB créent ensemble le plan d'actions en début d'année et s'appuient sur le « document de suivi annuel », outil précisant les objectifs généraux, spécifiques et les actions à mettre en œuvre durant la période de référence. Cet outil suit des principes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

➤ Le GEPTA

En début d'année, GEPTA effectue un bilan de la situation avec chacun de ses membres et évalue les objectifs de la coordination de l'année précédente en vue de planifier les objectifs opérationnels pour l'année à venir. Un calendrier annuel des activités est déterminé avec les membres du groupe de terrain.

Les deux calendriers d'actions annuels sont validés par le comité de direction WaB-GEPTA.

Article 6 : Modalités d'élargissement du Comité de Direction à d'autres partenaires

Le Comité de Direction peut s'élargir à d'autres partenaires pour autant que ceux-ci :

- soient membres du Réseau WaB et/ou du GEPTA ;
- soient représentées par une personne ayant un pouvoir décisionnel au sein de son institution.

Article 7 : Modalités d'élargissement de la plateforme à d'autres partenaires

La plateforme WaB-GEPTA peut s'élargir à d'autres membres pour autant que ceux-ci fassent partie du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA.

➤ Le Réseau WaB

Pour l'intégrer, la demande est à adresser à Amélia Ramackers, coordinatrice.

➤ Le GEPTA

Pour l'intégrer, la demande est à adresser à Nathalie Fantin, coordinatrice.

Les potentiels nouveaux membres doivent également adhérer à la philosophie commune, à la charte éthique de partenariat et au règlement d'ordre intérieur de la plateforme WaB-GEPTA. La décision finale quant à l'adhésion d'un nouveau membre est prise par le Comité de Direction.

Article 8 : Désengagement et révocation d'un partenaire

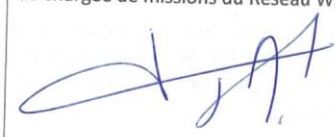
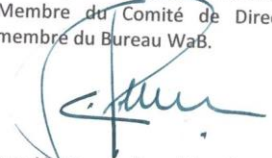
Tout désengagement de la plateforme WaB-GEPTA implique l'envoi d'un courrier à la coordinatrice correspondant au réseau / groupement auquel il appartient.

En cas d'absence, sans justification, aux concertations cliniques WaB ou aux interventions GEPTA, pendant un an de la part d'une institution partenaire, son retrait pourrait être signalé par l'envoi d'un courrier signé par le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA.

Article 9 : Durée de l'accord de collaboration

L'accord de collaboration est annuel¹ afin de permettre à chaque membre du Comité de Direction WaB-GEPTA de pouvoir questionner son rôle ou celui d'un autre membre. La description détaillée des rôles de chacun se trouve dans l'outil « Canevas de bonne gouvernance ».

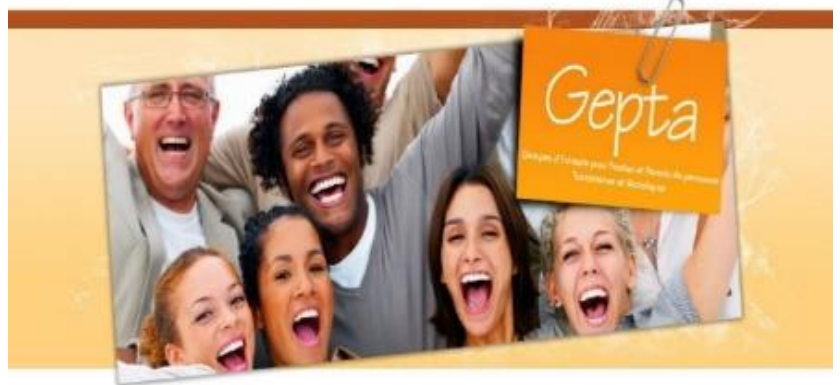
Fait à, le

Leonardo Di Bari pour l'ASBL Phénix, Président du Comité de Direction WaB-GEPTA et membre des Bureaux WaB et GEPTA. 	Muriel Goessens pour l'ASBL Transit, Vice-Présidente du Comité de Direction WaB-GEPTA responsable pédagogique et financière pour la fonction de chargée de missions du Réseau WaB.  Suppléant : Henri-Emmanuel Gervais, responsable d Ressources Humaines.
Natacha Delmotte pour l'ASBL Trempline, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA, responsable financière pour la fonction de coordination du Réseau WaB, responsable pédagogique et financière pour la fonction de coordination du GEPTA et membre du Bureau GEPTA. 	Etienne Vendy pour l'ASBL Les Hautes Fagnes, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA, responsable pédagogique de la fonction d coordination du Réseau WaB. 
Dounia Aarab pour l'ASBL L'Orée, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA. 	Benoit Folens pour le CNP St Martin, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA et membre du Bureau WaB.  Suppléant : Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.

Page 8 sur 8

¹ Celui-ci a été signé pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB-GEPTA



Plateforme WaB-GEPTA

Canevas de bonne gouvernance

Le canevas de bonne gouvernance sert à décrire la fonction de chaque membre de l'organigramme. Cet outil permet d'identifier des interlocuteurs privilégiés en fonction des tâches à accomplir.

1. Organigramme



2. Descriptif des instances de l'organigramme

<i>Comité de direction WaB-GEPTA</i>

Il est constitué de six directeurs/rices provenant des institutions partenaires du Réseau WaB et/ou du GEPTA.

Parmi ces directeurs/rices, on retrouve les fonctions suivantes :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination du Réseau WaB.
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination du Réseau WaB.
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions du Réseau WaB.
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions du Réseau WaB.
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination du GEPTA.
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination du GEPTA.

Le Comité de Direction se réunit, en moyenne, quatre fois par an, avec le pôle coordination dans l'objectif de rendre possible l'existence de la plateforme WaB-GEPTA.

Les missions du comité de direction sont le suivi des activités du Réseau WaB et du groupement GEPTA, la gestion du financement du Réseau WaB et la représentation au niveau politique pour la plateforme WaB-GEPTA. Une responsabilité financière est également présente pour tout membre du comité de direction. Un pouvoir décisionnel est également nécessaire pour adhérer au comité.

Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain du Réseau WaB et le comité de Direction est organisée.

Le rôle de présidence de la plateforme est remis en question un an avant la fin de la convention du Réseau WaB afin de permettre, si un nouveau candidat est nommé, la succession progressive vers ce nouveau rôle.

En ce qui concerne le RGPD, chaque institution se porte responsable de ce qui se trouve au sein de son institution. L'ASBL Hautes Fagnes est responsable des données papiers que conserve la coordination du Réseau WaB dans son bureau ; l'ASBL Transit est responsable des données papiers et informatiques de la chargée de missions du Réseau WaB et l'ASBL Trempoline est responsable des données informatiques du Réseau WaB et des données papiers et informatiques du GEPTA.

Pour plus de détails concernant les différents rôles représentés au sein du comité de direction > voir accord de collaboration.

Bureaux

Il existe un Bureau pour le Réseau WaB et un pour le Groupement GEPTA.

L'objectif est, à long terme, de créer un Bureau commun WaB-GEPTA.

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions (journées de formations, immersions, évaluations, ...) ainsi que les matières extraordinaires et urgentes et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme.

Le Bureau du Réseau WaB se compose de deux membres du comité de direction WaB-GEPTA, de quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions. Actuellement, nous avons atteint la limite de participants à ce bureau (entre 2 et 4 membres du groupe de terrain). Pour qu'une réunion du Bureau puisse avoir lieu, il faut réunir, au minimum, deux membres du groupe de terrain sur quatre et les deux membres du comité de direction en plus de la coordinatrice et de la chargée de missions du Réseau WaB.

Le Bureau du Groupement GEPTA se compose de deux membres du comité de direction WaB-GEPTA, des trois coordinations d'institutions (anciens membres du comité de direction GEPTA), de la coordinatrice du GEPTA et de la coordinatrice du Réseau WaB.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

Coordination

Le pôle de coordination se compose de trois personnes : la coordinatrice du Réseau WaB, la chargée de missions du Réseau WaB et la coordinatrice du Groupement GEPTA.

Ce pôle fait le lien entre le comité de direction et les groupes de terrain respectifs et veille à la mise en œuvre des décisions et actions.

En cas de maladie de longue durée pour l'une des personnes composant le pôle de coordination, voici le déroulement prévu :

- Si la coordinatrice du Réseau WaB était absente, la chargée de missions maintiendrait la coordination du Réseau WaB sur son mi-temps avec un risque de laisser un peu de côté l'évaluation.
- Si la chargée de missions du Réseau WaB était absente, la coordinatrice du Réseau WaB reprendrait une partie des évaluations du réseau en fonction de son temps de travail.
- Si la coordinatrice du GEPTA était absente, la coordinatrice du Réseau WaB tenterait de maintenir la coordination du GEPTA avec l'aide du comité de direction WaB-GEPTA.

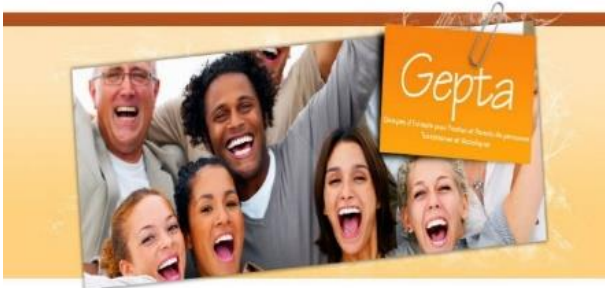
Pour le descriptif détaillé des fonctions > voir dossier plateforme WaB-GEPTA.

Groupes de terrain

Le groupe de terrain du Réseau WaB est composé d'intervenants (provenant de 19 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec le pôle coordination, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Le groupe de terrain du GEPTA est composé d'intervenants (provenant de 11 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention en lien avec l'entourage. C'est ce groupe qui, avec le pôle coordination, mène l'intervision clinique trimestrielle.

ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance



Mandat de suppléance au Comité de Direction WaB-GEPTA

Je soussigné(e),
par ma fonction de directeur / directrice au sein de (nom de l'institution)
.....,
déclare avoir pris connaissance de l'accord de collaboration entre partenaires des
membres du Réseau WaB et/ou du GEPTA constituant le comité directionnel et
mandate
.....
afin qu'il / elle me représente, en cas d'absence et de manière ponctuelle, au sein des
comités directionnels de la plateforme WaB-GEPTA.

Fait à Le

Signature :

Chaque membre du comité directionnel de la plateforme WaB-GEPTA remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB.

*Réseau WaB
Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431-346-924 (Trempline)*

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



ANNEXE 4 : Le mandat de participation



Mandat de participation au groupe de terrain du Réseau WaB

Je soussigné(e)
par ma fonction de
au sein de (*nom de l'institution*)
membre adhérent / structurel (*entourer votre choix*) du Réseau WaB, déclare avoir pris connaissance
du projet sous-tendant le Réseau WaB notamment grâce à son guide pratique, sa charte éthique de
partenariat et son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
- ...

Afin qu'il(s) / elle(s) deviennent **référént(s) WaB¹** pour (*nom de l'institution*)
au sein du groupe de terrain du Réseau WaB et participe(nt) aux concertations cliniques mensuelles,
comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à Le

Signature :

Chaque institution membre du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du réseau WaB.

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



¹ Il est impératif que la personne qui signera ce document ait pris connaissance de la page suivante afin de connaître ce que le Réseau WaB attend du référent WaB.

Profil de fonction du référent WaB

Un « référent WaB » doit être un professionnel de terrain, ayant une bonne expertise de son institution et adhérant à la philosophie du réseau WaB (voir approches théoriques dans le guide pratique). Il / elle doit être une personne dynamique, proactive, motivée avec une bonne capacité de réflexion et d'analyse clinique (tout en gardant un équilibre entre secret professionnel partagé et RGPD). Pour finir, il / elle doit avoir une bonne capacité à travailler en équipe et être sensible au travail en réseau. Le référent WaB a un **rôle au sein du Réseau WaB** mais également **en dehors**.

Au sein du Réseau WaB	En dehors du Réseau WaB
Représenter son institution lors des concertations cliniques mensuelles et des événements organisés par le Réseau WaB.	Représenter le Réseau WaB au sein de son institution.
Connaître son institution et son réseau local de soins.	Véhiculer la philosophie du Réseau WaB dans son institution.
Construire les trajets de soins des usagers inclus dans le Réseau WaB en participant aux concertations cliniques mensuelles de manière pro-active .	Faciliter les trajets de soins construits lors des concertations cliniques mensuelles en fonction de sa place et de sa marge de manœuvre au sein de son institution.
Se former de manière continue en s'engageant, notamment, dans des immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB	Être une personne de contact, un relais pour les partenaires du Réseau WaB.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB

Par téléphone : 0497/49.28.78 - Par mail : info@reseauwab.be

Par courrier au siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes – Rue Malgrave 1, 4960 MALMEDY.

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social pour la coordination : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB

Par téléphone : 0499/90.62.55 - Par mail : emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Par courrier au siège social et d'activités : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 BRUXELLES.

2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB

ANNEXE 5 : Le consentement informé

Réseau WaB : Consentement

La **concertation clinique** a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différentes institutions wallonnes et bruxelloises actives dans le domaine des assuétudes.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou des représentants des institutions partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajets de soins, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur consulte.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires, la coordinatrice et la chargée de missions se réservent le droit de rappeler un usager pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'utilisateur sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB a pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'utilisateur ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB avec comme mission principale l'évaluation de l'impact du réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers inclus. En signant ce consentement informé, l'utilisateur consent donc à y participer et ce, de manière confidentielle. Il lui sera toutefois possible de ne pas compléter le questionnaire d'évaluation ou de se retirer à tout moment de cette évaluation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline - Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Données recueillies : les données suivantes seront recueillies avec votre accord.

- ☐ Coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, état civil, nombre d'enfants et numéro de téléphone).
- ☐ Attentes par rapport à l'inclusion au sein du Réseau WaB.
- ☐ Situation socio-administrative (numéro de registre national, personnes à charge, adresse du domicile, source et montant des revenus financiers, gestion financière et mutuelle).
- ☐ Parcours scolaire et professionnel.
- ☐ Personnes ressources.
- ☐ Parcours de consommation.
- ☐ Situation médicale (nom et numéro de téléphone du médecin traitant, traitement actuel et problèmes physiques existants).
- ☐ Situation psychologique (description, nom et numéro de téléphone du responsable du suivi en cours).
- ☐ Situation familiale et relationnelle.
- ☐ Situation judiciaire passée et actuelle.
- ☐ Parcours institutionnel antérieur.
- ☐ Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au groupe de terrain du Réseau WaB. Si elle est acceptée, l'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans le Réseau WaB grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations cliniques mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be.

Destinataires des données : les données sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres, à la coordinatrice et à la chargée de missions, soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Conservation des données : le Réseau WaB conserve vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans notre base de données pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux membres professionnels composant le Réseau WaB. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Le Réseau WaB ne transmet jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui nous n'avons pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Le Réseau WaB ne transmet pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander notre politique de confidentialité à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que l'utilisateur est d'accord :

- que sa demande d'inclusion soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- de participer à l'évaluation du Réseau WaB.
- dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau WaB :

Les Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy) Tél : 080/79 98 30 CNP St Martin, hôpital psychiatrique Unité « Revivo/AIDA » et « Galiléo » (Dave) Tél : 081/30 28 86 Phénix, centre de jour (Namur) Tél : 081/22 56 91 Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) Tél : 02/215 89 90 Trempline, centre de postcure (Châtelet) Tél : 071/24 30 24 Le Répit, centre ambulatoire (Couvin) Tél : 060/34 65 86 ou 0491/ 24 84 50 L'Orée, centre de jour (Bruxelles) Tél : 02/347 57 57 Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/541 13 96 ou 0493/26 04 60 Infirmiers de Rue, travail de rue (Bruxelles) Tél : 02/265 33 00 ou 0477/48 31 50 Source, maison d'accueil la Rive (Bruxelles) Tél : 02/512 72 04	La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Unité 4 » (Bertrix) Tél : 061/22 17 95 Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217 61 36 L'Espérance, centre de postcure (Thuin) Tél : 071/59 34 96 CP St Bernard, hôpital psychiatrique (Manage), Unité 11 « l'Observation » Tél : 064/43 28 40 Unité 16 «le PARI» Tél : 064/43.92.61 ESPAS, travail de rue (Arlon) Tél : 0473/56 19 40 CHR Site Sambre, « Re-pair », Unité d'alcoologie (Auvelais) Tél : 071/26 54 54 Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Bruxelles) Tél : 0493/26 04 66 Solaix, centre de consultation (Bastogne) Tél : 061/22 43 74 ou 0473/62 48 43 CATS-Solbosch, centre de postcure (Bruxelles) Tél : 02/649 79 01 Trait d'Union, service ambulatoire d'alcoologie (Jolimont, Lobbès et Beaumont) Tél : 0474/40 08 83
---	--

La liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé à la coordinatrice du Réseau WaB.

Annulation du consentement informé relatif à la concertation clinique (Réseau WaB)

L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordinatrice et de signer le document relatif à l'annulation du consentement informé.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'utilisateur ne devra plus participer à l'évaluation du Réseau WaB.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME



Consentement : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médico-sociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 – reseaubitumebxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumbxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AïDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvain)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvelais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
Trait d'Union, service ambulatoire d'alcoologie (Jolimont, Beaumont et Lobbes)	X	
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint)Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion



FICHE D'INCLUSION USAGER WAB

Institution incluant l'utilisateur + Tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI – NON

1. Coordonnées personnelles de l'utilisateur

Nom :

Sexe :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance (âge) :

N° de téléphone :

Etat civil (à entourer) :

- Célibataire
- Cohabitant
- Marié
- Divorcé
- Veuf
- Inconnu

Enfants : OUI – NON

Combien ?

2. Motifs de l'inclusion

- ☐ Manque de ressource au niveau local.
- ☐ Epuisement des ressources au niveau local.
- ☐ Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.
- ☐ Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.
- ☐ Accompagnement du trajet de soins demandé par l'utilisateur (trajet de soin en partie amorcé,...)
- ☐ Accompagnement du trajet de soins demandé par le professionnel (besoin d'un avis, d'un bilan (neuro-)psychiatrique,...).
- ☐ Urgence de la prise en charge.
- ☐ Autre :

3. Attentes de l'utilisateur

Quelles sont les attentes de l'utilisateur par rapport à son inclusion dans le Réseau WaB ?

4. Situation socio-administrative

Carte d'identité : OUI – NON – Déclaration de perte

N° de registre national :

Personnes à charge (à entourer) : Enfant(s) – Conjoint(e) – Parent(s) **Combien ?**

Domicile (à entourer et spécifier) :

- Domicile actuel ou dernière adresse connue :
- Adresse d'institution :
- Adresse de référence :
- En proposition de radiation / Radié.

Revenus (à entourer et spécifier si montant) :

- | | |
|--------------|------------------|
| - Mutuelle : | - Chômage : |
| - CPAS : | - Vierge Noire : |
| - Emploi : | - Aucun revenu |
| - Autre : | |

Gestion financière (à entourer et spécifier si autre que l'utilisateur) :

- Par l'utilisateur
- Par une guidance budgétaire :
- Par un membre de la famille :
- Par un administrateur de biens :
- Médiation de dettes.

Mutuelle :

Organisme assureur :

Statut de l'utilisateur :

Assurabilité en ordre : OUI – NON – Inconnu

Commentaires :

5. Parcours scolaire et professionnel

6. Identification des personnes ressources

Famille (Nom – Tél) :

Entourage (Nom – Tél) :

Institution(s) (Nom – Tél) :

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux. OUI – NON **Lesquels ?**

7. Parcours de consommation

Mots clés : produits consommés, modes de consommation, âge de la première consommation, durée des consommations, périodes d'abstinence, fréquence des consommations actuelles, ...

8. Situation médicale

Médecin traitant : OUI – NON – INCONNU

Lequel (Nom – Prénom – Tél) ?

Traitement actuel :

Traitement de substitution : OUI – NON – INCONNU.

Le(s)quel(s) ?

Problèmes physiques :

Commentaires :

9. Situation psychologique

Description de la situation psychologique par l'utilisateur :

Suivi psychologique en cours : OUI – NON – Inconnu

Par qui (Nom – Prénom – Tél) ?

Commentaires :

10. Situation familiale et relationnelle

Descriptif du milieu familial / entourage / social :

11. Situation judiciaire passée et actuelle

Situation passée	Situation actuelle
☐ Condamnation(s) ☐ Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i> ☐ TIG ☐ Surveillance électronique ☐ Conditionnelle <i>Conditions ?</i> ☐ Probation ☐ Sursis ☐ Défense sociale Coordonnées AS justice :	☐ Condamnation(s) ☐ Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i> ☐ TIG ☐ Surveillance électronique ☐ Conditionnelle <i>Conditions ?</i> ☐ Probation ☐ Sursis ☐ Défense sociale Coordonnées AS justice :
Commentaires :	

12. Parcours institutionnels antérieurs

Ex : SRJ (services résidents pour jeunes), cures, postcures, MA,...

- ☐ Aucun.
- ☐ < 3 institutions
- ☐ Entre 3 et 6 institutions
- ☐ > 6 institutions

Citez-les :

13. Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur

14. Trajectoire de soins proposée par le référent WaB

Annexe : listing des membres du Réseau WaB

Les Hautes Fagnes (centre de postcure, Malmédy)

CNP St Martin (centre neuropsychiatrique : Revivo, AïDA et Galiléo, Dave)

Phénix (centre de jour, Namur)

Transit (centre de crise et d'hébergement, Bruxelles)

Trempline (centre de postcure, Châtelet)

Le Répit (centre ambulatoire, Couvin)

La Clairière (hôpital psychiatrique : Pavillon 5, Bertrix)

Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)

CP St Bernard (hôpital psychiatrique : U11 l'Observation et U16 le PARI, Manage)

L'Orée (centre de jour, Bruxelles)

CHR Site Sambre (unité d'alcoologie : Re-pair, Auvelais)

Les Petits Riens (maison d'accueil, Bruxelles)

Syner'Santé (service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens, Bruxelles)

Infirmiers de Rue (travail de rue, Bruxelles)

Source (maison d'accueil la Rive, Bruxelles)

CATS - Solbosch (centre de postcure, Bruxelles)

L'Espérance (centre de postcure, Thuin)

ESPAS (travail de rue, Arlon)

Solaix (centre de consultation, Bastogne)

Trait d'Union (service ambulatoire d'alcoologie, Jolimont/Lobbès/Beaumont)

**3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE
DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET
COLLÈGUES)**

ANNEXE 8 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.



Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain.

Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Service / Institution :

Adresse :

Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein du réseau WaB. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB, a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à Amélia RAMACKERS un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.



Règlement d'ordre intérieur

Preamble

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 - Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 - Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)

ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat de la plateforme WaB-GEPTA



Plateforme WaB – GEPTA : Charte éthique de partenariat

1. Définition et objectifs spécifiques du Réseau WaB

Le **Réseau WaB** est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Grâce à l'optimisation de l'offre de soins en utilisant des services spécifiques ayant une expertise dans des domaines particuliers, l'**objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à la personne toxicomane, qui ne trouve plus de solution dans son réseau local de soins, d'être prise en charge de manière continue à un niveau supra-local, afin d'entamer un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : son rétablissement complet (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont :

- Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.
- Assurer la formation continue de ses membres.
- Assurer sa visibilité.
- Evaluer ses services proposés.
- Transposer son modèle de construction et d'intervention à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **19 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

2. Définition et objectifs spécifiques du groupement GEPTA

GEPTA (Groupe d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques) est un groupement d'institutions et/ou de personnes morales qui proposent une aide spécifique sous forme de groupes / séances d'entraide (d'information, de parole, de solidarité) aux parents et proches de personnes qui présentent une assuétude (consommation problématique d'alcool, drogues, médicaments, jeux, Internet...).

L'**objectif général** de GEPTA est, indépendamment de la personne ayant des problèmes d'assuétudes, de soutenir l'intérêt et la place de l'entourage de ces personnes dans les dispositifs de soins existants ou à venir ; de renforcer l'aide apportée aux proches en rompant leur isolement et en leur donnant accès à des espaces d'échanges pour y trouver des réponses tant à leur souffrance qu'aux questions auxquelles elles sont confrontées. L'**objectif final** est d'investir l'entourage comme un levier dans l'accompagnement du consommateur afin de faire reconnaître l'importance de la famille dans le domaine des consommations pouvant poser problème.

En conséquence, les **objectifs spécifiques** de GEPTA sont :

- Créer, maintenir et rendre plus visibles et accessibles les groupes / séances d'entraide, d'information, de solidarité, les suivis ambulatoires et/ou résidentiels, familiaux, individuels ou autre.
- Garantir la qualité du travail des groupes en renforçant les échanges techniques et méthodologiques entre les intervenants.
- Créer un espace d'échange pour les intervenants qui travaillent au niveau de l'accompagnement ambulatoire destiné aux parents et proches de la personne toxicomane.
- Sensibiliser l'entourage, en les incluant dans le réseau en tant qu'experts d'expérience, pour qu'ils puissent témoigner de leur vécu vis-à-vis d'autres familles dans la même situation et lors des présentations professionnelles du GEPTA.
- Permettre aux membres de l'entourage d'être formés en tant qu'animateurs bénévoles / volontaires experts en expérience pour coanimer des Groupes d'Entraide.

3. Philosophie commune WaB-GEPTA

Tout en respectant les définitions et objectifs tant du Réseau WaB que du groupement GEPTA, une philosophie commune à la plateforme WaB-GEPTA peut être dégagée :

Améliorer la prise en charge de la personne dépendante et de son entourage.

Pour ce faire : proposer à la personne, en investissant davantage son entourage comme un levier, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires visant l'espoir dans le rétablissement.

4. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec la plateforme WaB-GEPTA doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention du contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 26 institutions partenaires de la plateforme WaB-GEPTA (19 pour WaB et 11 pour GEPTA dont 4 communes).

Les membres de la plateforme WaB-GEPTA adhèrent à la philosophie commune tout en gardant les spécificités de chaque groupe de terrain (WaB ou GEPTA).

Concrètement, cela implique :

- Sensibiliser les professionnels du Réseau WaB et du groupement GEPTA à travailler tant avec les usagers que l'entourage.
- Rendre accessibles les outils du Réseau WaB et du groupement GEPTA à l'ensemble des partenaires : participations aux concertations cliniques du Réseau WaB / interventions du groupement GEPTA, immersions au sein des institutions partenaires, groupes de réflexion, possibilité de contact rapide (téléphone, visioconférence, rendez-vous) avec une des deux coordinatrices en vue d'obtenir un conseil, une information / de résoudre un problème,...

Les travailleurs des institutions partenaires veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations de la plateforme WaB-GEPTA.

5. Engagement des membres

Chaque institution membre de la plateforme WaB-GEPTA s'engage à mettre en œuvre :

- Un accueil ouvert et bienveillant pour les usagers et l'entourage.
- Une éthique basée sur le code de déontologie de leur profession.
- Un travail de collaboration qui respecte la liberté et le rythme de chacun.
- La volonté de clarifier les objectifs singuliers du participant (usager et entourage).
- Une politique non-commerciale par la pratique de tarifs transparents et accessibles.
- Une ouverture à la diversité et à la pluralité des moyens mis en œuvre.
- Le respect d'un cadre défini au préalable.
- L'attention à améliorer la qualité de vie sur le long terme.
- L'observance stricte de :
 - La déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10/12/1948.
 - La loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée entrée en vigueur le 1/09/2001.
 - La charte européenne des Droits de l'Homme, traité de Nice signé le 7/12/2000.
 - Les règles de déontologie professionnelle médico-psycho-sociale et les règles du secret professionnel définies dans le code pénal belge dans son article 458.
 - Le Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25/05/2018.

6. Le travail au sein de la plateforme WaB-GEPTA

Le travail au sein de la plateforme WaB-GEPTA est pluridisciplinaire et supra-local. Il permet :

- La réalisation d'un travail d'inclusion sociale.
- Le renforcement et l'augmentation de la complémentarité du triangle (Professionnels – Usagers – Entourage).
- L'augmentation des prises en charge où chacun devient ambassadeur des outils proposées tant par le Réseau WaB que par le groupement GEPTA et leurs partenaires.

Cette plateforme permet également de combler les attentes d'une nouvelle politique de soins.

Pour ce faire, chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité / collaboration et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour terminer, à ouvrir la plateforme WaB-GEPTA à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte ou sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions des signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions.

Service / Institution partenaire :

Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein de la plateforme WaB-GEPTA. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Les coordinatrices du Réseau WaB et du groupement GEPTA ont pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra un exemplaire signé de cette charte à la coordinatrice du Réseau WaB ou du groupement GEPTA.

Plateforme WaB-GEPTA

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat de la plateforme WaB-GEPTA.

Ce R.O.I. peut être modifié avec l'approbation de la majorité des 2/3 des membres. Les modifications doivent être validées par le comité de direction.

1. Membres

Art.1. Peut être membre de la plateforme WaB-GEPTA toute institution et / ou personne morale déjà partenaire du Réseau WaB et / ou du groupement GEPTA.

Art.2. Pour être membre, l'institution et / ou personne morale s'engage, par signature, à respecter la Charte d'éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur.

Art.3. Dans le cas d'une réunion plénière où un vote serait à l'ordre du jour, un membre ne peut représenter par procuration qu'une seule autre institution.

2. Communication et partage d'outils

Art.4. L'adhésion à la plateforme WaB-GEPTA implique une coopération volontaire, dynamique et régulière. Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat avec la plateforme ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils (du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA).

3. Concertations cliniques WaB et interventions GEPTA

Art.5. En ce qui concerne autant le Réseau WaB que le groupement GEPTA, l'agenda des réunions est fixé par les représentants des groupes de terrain au début de chaque année. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

- Pour le Réseau WaB : au rythme d'une journée par mois, pour un total de 12 par an.
- Pour le groupement GEPTA : au rythme de 3 à 5 demi-journées par an.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé.

4. Le comité de direction

Art.6. Le comité de direction de la plateforme WaB-GEPTA est composé des directions membres du Réseau WaB : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée ainsi que du pôle coordination. Ils se réunissent 2 fois par an.

Art.7. Si une personne désire intégrer le comité de direction, il doit savoir qu'il est nécessaire d'avoir un pouvoir décisionnel représentant son institution.

Art.8. Toute candidature peut être envoyée à l'une des deux coordinatrices. Si l'institution est membre du Réseau WaB, la candidature est à adresser à Amélia Ramackers, coordinatrice tandis que si l'institution est membre du groupement GEPTA, la candidature est à adresser à Nathalie Fantin, coordinatrice. Le comité de direction prend la décision finale.

5. Bureau

Art.9. Le Bureau WaB-GEPTA est composé de : deux représentants du comité de direction WaB-GEPTA, 1 représentant du groupe de terrain WaB, 1 représentant du groupe de terrain GEPTA, 1 représentant de l'entourage ainsi que du pôle coordination. Ils se réunissent deux fois / an.

Art.10. Le Bureau WaB-GEPTA aura pour mission de traiter les matières extraordinaires et/ou urgentes nécessitant l'intervention de ses membres.

6. Coordinations et chargée de missions

Art.11. Actuellement, le Réseau WaB est composé d'une coordination à temps plein et d'une chargée de missions à mi-temps. Le groupement GEPTA est, quant à lui, composé d'une coordination à mi-temps.

Art.12. Les trois personnes, composant le pôle de coordination, ont pour fonction de créer, renforcer et garantir le travail de collaboration et le lien entre les partenaires du Réseau WaB et du groupement GEPTA.

7. Cotisation

Art.13. Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre de la plateforme WaB-GEPTA.

8. Intégrer la plateforme WaB-GEPTA

Art.14. L'adhésion à la plateforme WaB-GEPTA se réalise via la signature de la charte éthique de partenariat. Elle est ensuite validée par le comité de direction.

9. Se retirer de la plateforme WaB-GEPTA

Art.15. Tout désengagement de la plateforme WaB-GEPTA implique l'envoi d'un courrier à la coordinatrice correspondant au réseau / groupement auquel il appartient.

10. Révocation de la plateforme WaB-GEPTA

Art.16. En cas d'absence sans justification (aux concertations cliniques WaB ou aux interventions GEPTA) pendant un an de la part d'une institution, son retrait pourrait être signalé par l'envoi d'un courrier signé par le comité de direction WaB-GEPTA.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Nathalie FANTIN, Coordinatrice du groupement GEPTA

071/40.27.27 - nathalie.fantin@trempline.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924

**ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d’immersion
interinstitutionnelle via le Réseau WaB**

Demande d'immersion via le Réseau WaB

Date de l'immersion souhaitée :

Institution où l'immersion est souhaitée :

Références générales relative au professionnel demandeur d'une immersion :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction et institution du demandeur :

Coordonnées du demandeur (téléphone et mail) :

Responsable du demandeur :

Objectifs généraux du projet d'immersion :

- 1) Améliorer la connaissance et la coopération entre différents services d'aide aux usagers de drogues ou de prise en charge de problématiques associées
- 2) Améliorer la connaissance et la coopération entre les professionnels du secteur.
- 3) Permettre aux professionnels d'appréhender d'autres méthodes de travail sur le terrain.
- 4) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre professionnels ainsi qu'une réflexion sur certaines thématiques qui questionnent la pratique de terrain.
- 5) Permettre la transmission de nouvelles pratiques de travail entre institutions.

Objectifs personnels du demandeur concernant le projet d'immersion :

Le demandeur de l'immersion s'engage à informer la coordinatrice du réseau WaB de la réalisation de cette immersion et de lui renvoyer une copie du présent document.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site internet : www.reseauwab.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS

ANNEXE 11 : Le document « RGPD »



Conformément à la nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée (Règlement Général sur la Protection des Données) qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel et ce depuis le 25 mai 2018, je soussigné(e), Mr / Mme

..... membre du groupe de terrain du réseau
WaB représentant l'institution
.....

déclare prendre la responsabilité et garantir la protection des données reçues en version papier lors des concertations cliniques mensuelles du groupe de terrain du réseau WaB à savoir : l'ordre du jour, le PV de la réunion précédente, le listing actuel et le listing des anciens et ce, tant qu'ils sont en ma possession.

Signature du référent WaB :

Signature de la coordinatrice du Réseau WaB :

Pour toute information complémentaire concernant le RGPD, vous pouvez vous adresser à la coordinatrice du réseau WaB : Amélia RAMACKERS par mail à info@reseauwab.be ou par téléphone au 0497.49.28.78

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)



**4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE
COMITE DIRECTIONNEL, LA
COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE
MISSIONS**

ANNEXE 12 : Le plan d'actions 2021 / Document de suivi annuel

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.	Elaborer des trajets de soins inédits pour ces usagers lors de 12 concertations cliniques mensuelles itinérantes / an.
	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Informatiser les données concernant les usagers inclus dans le réseau.
Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Organiser 10 immersions inter-institutionnelles minimum / an.
	Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA / an.
	Organiser 1 réunion commune entre le Comité de Direction et le groupe de terrain / an.
	Organiser 1 journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres / an.
	Organiser 1 restaurant de fin d'année / an réunissant l'ensemble du groupe de terrain du réseau.
Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	Organiser 10 immersions inter-institutionnelles minimum / an.
	Partager les informations reçues par la coordinatrice.
	Organiser 1 journée de formation sur une thématique choisie par le groupe de terrain / an.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.
Améliorer la visibilité du Réseau WaB.	Diffuser les outils de concertation clinique.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Présenter, à la demande, le Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes.
	Entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB via des réunions entre coordinateurs de réseau au travers de la Fédito Wallonne.
	Organiser 1 journée de formation ouverte à tous / an.
	Distribuer les folders actualisés des membres du réseau.
	Avoir un site internet lisible, utile et vivant.
	Rédiger un / des article(s) pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.
	Participer à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).
Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.	Evaluer la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer l'évolution de la trajectoire de soins des usagers inclus.
	Evaluer, entre professionnels du groupe de terrain, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.
	Evaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des concertations clinique et au fonctionnement général du Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des membres du comité de direction par rapport au déroulement des réunions et au fonctionnement général du Réseau WaB
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des immersions.
	Evaluer la satisfaction des « invités » aux concertations cliniques.
	Evaluer la satisfaction des participants lors d'événements organisés par le réseau.
	Rédiger un rapport d'évaluation par an
	Maintenir l'engagement d'une chargée de missions pour organiser et coordonner les différentes évaluations du réseau.
Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.	Présenter le Réseau WaB, à la demande, dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.

Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.	Organiser 4 comités de direction / an afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau.
	Organiser 4 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions minimum / an.
	Rédiger 1 rapport d'activités / an.
	Participer à 1 comité d'accompagnement AViQ / an.
	Tenter d'obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau.
	Maintenir l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.

ANNEXE 13 : Le chronogramme 2021

Réseau WaB : Chronogramme 2021

V = visioconférence

P = présentiel

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COMITE DE DIRECTION WAB-GEPTA													
Réunion comité de direction		V10				V1				P5		V14	Développement du Réseau
Réunion commune (terrain et directions)		V17											
COMAC AVIQ			V19										Consolidation du réseau en termes de moyens et donc de durée
GROUPE DE TERRAIN WAB													
Concertation clinique	V20	V17	V17	V21	V19	V16	P14	V18	P15	P20	P17	V15	
Temps d'échange	V27	V24			V11		V8						
Possibilité de visite des institutions partenaires													
BUREAU													
Réunion	V20								P2		P17		

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X									X	X	
Rapport d'évaluation	X	X					X	X	X		X	X	
Rencontre avec la chargée de missions du Réseau WaB	V5 ¹ V12 +V18 ²	V8 ³ V12 ⁴			V17 ⁵		P6 ⁶	P3 ⁷	V1 ⁸ P2 ⁹ V9 ¹⁰	P12 ¹¹ V26 ¹² V27 ¹³	P16 ¹⁴ V22 ¹⁵		

¹ Récapitulatif début d'année 2021.

² Bureau + rapport d'évaluation 2020.

³ Préparation du comité de direction.

⁴ Préparation de la réunion commune 2021.

⁵ Récapitulatif concertation clinique + transposition du modèle WaB.

⁶ Rapport d'évaluation 2021, journées d'étude 2022 et retour du COMAC 2021 à Phénix.

⁷ Evaluations du Réseau WaB à Phénix.

⁸ Rapport d'évaluation 2021.

⁹ Fin de préparation du Bureau WaB du 2/09/21 à Phénix.

¹⁰ Préparation OJ CD 5/10/21.

¹¹ Préparation atelier évaluation pour la CC du 20/10/21 à Phénix.

¹² Débriefing de la concertation clinique du 20/10/21 + actualisation du chronogramme

¹³ Préparation de l'atelier 2 de la journée de réflexion entre institutions membres du 24/11/21.

¹⁴ Préparation de la concertation et du Bureau WaB du 17/11/21.

¹⁵ Préparation de l'atelier 1 de la journée de réflexion entre institutions membres du 24/11/21.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Rencontre pour la plateforme WaB / GEPTA	V7 ¹ V8 ²		V5 ³ V8 ⁴ V26 ⁵			V2 ¹⁴ V15 ⁶	P6 ⁷		P17 ¹⁴		P16 ⁸ V18 ⁹ P25 ¹⁰	P8 ¹¹	Développement de la plateforme WaB-GEPTA
Présentation du WaB aux partenaires													Visibilité, informations et partage
Présentations aux non-partenaires			V25 ¹² V26 ¹³			P1 ¹⁴	V12 ¹⁵		P29 ¹⁶	P12 ¹⁷ P27 ¹⁸	P23 ¹⁹		

¹ Mise au point du PowerPoint « Plateforme WaB-GEPTA ».

² Réunion commune GEPTA.

³ Intersession GEPTA afin de se présenter aux partenaires GEPTA dans le cadre de la plateforme WaB-GEPTA.

⁴ Plan d'actions WaB-GEPTA > calendrier.

⁵ Participation au CD GEPTA pour la mise en place du Bureau GEPTA.

⁶ Accord de collaboration WaB-GEPTA.

⁷ Bureau GEPTA à Phénix.

⁸ Réunion pole coordination WaB-GEPTA avec Leonardo Di Bari à Phénix.

⁹ Préparation de la rencontre WaB-GEPTA et SIMILES.

¹⁰ Présentation de la plateforme WaB-GEPTA à SIMILES (Liège).

¹¹ Réunion commune GEPTA + intersession GEPTA à Phénix.

¹² Présentation aux étudiants de Master en Ingénierie Sociale à Louvain la Neuve.

¹³ Présentation dans le Réseau « Ecett ».

¹⁴ Présentation à Eric Delbauve, directeur de la MRS Béthanie (Namur) à Phénix.

¹⁵ Réunion entre les directions de Phénix, Trempline, Destination et la coordinatrice du Réseau WaB concernant la possibilité de transposition du modèle WaB au secteur « assuétudes jeunes ».

¹⁶ Réunion entre les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Quai Jeunes et Phénix Jeunes et la coordinatrice du Réseau WaB à Trempline.

¹⁷ Présentation de la transposition du modèle WaB à Eric Delbauve, directeur de la MRS Béthanie (Namur) à Phénix.

¹⁸ 2^{ème} réunion entre les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Quai Jeunes et Phénix Jeunes et la coordinatrice du Réseau WaB à Phénix en vue d'une transposition du modèle WaB.

¹⁹ Présentation au sein du comité de prévention de la région sud-Luxembourg à Athus.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Représentation à la Fédito W	V19 ¹ (covid)	V2 ²		V26 ³⁵					P17 ³			V13 ⁴	
Rédaction d'articles		B P Ecett											
Création / Mise à jour d'outils	G.P. ⁵ Folder		Folder		W-G ⁶ Folder	W-G ⁷	W-G ⁸ Cadastre WaB Folder		Bureau WaB ⁹ Cadastre WaB Folder G.P. ³¹	QS CD WaB- GEPTA QS GT WaB			Constitution d'outils
Participation aux colloques	V29 ¹⁰		V26										Formation continue
Formation	V21 ¹¹							V6 ¹²	P18 ¹³	P2 et P3 ¹⁴	P13 et 14 ¹⁵ P20 et 21 ¹⁶		

¹ « Être et faire ensemble avec la Covid19 ».

² GT Réseaux.

³ Assemblée générale extraordinaire à la Marlagne (Namur).

⁴ GT Réseaux Fédito Wallonne.

⁵ Guide pratique du Réseau WaB.

⁶ Création d'un canevas de bonne gouvernance pour la plateforme WaB-GEPTA.

⁷ Création d'une charte, d'un ROI et d'un accord de collaboration pour la plateforme WaB-GEPTA + cadastre commun WaB-GEPTA.

⁸ Création d'un dossier explicatif de la plateforme WaB-GEPTA.

⁹ Création d'un mandat de participation pour le Bureau WaB.

¹⁰ Webinaire Ecett

¹¹ Formation « animer des formations à distance efficaces et engageantes » par Now.be.

¹² Entretien d'accueil avec D. Kauffman pour la formation CDGAI.

¹³ Formation « sensibilisation à l'approche groupale et participative de l'apprentissage » au CDGAI (Liège).

¹⁴ Formation « dynamique des groupes restreints » au CDGAI (Liège).

¹⁵ Formation « psychologie collective : foules, masses et publics » au CDGAI (Liège)

¹⁶ Formation « science-action groupale : connaître par l'action et l'apprentissage expérientiel » au CDGAI (Liège).

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Immersion													
Organisation d'immersions inter-institutionnelles											Orée > Phénix	HF > Phénix	
Organisation de visites chez des non-partenaires													
Organisation d'événements WaB pour les partenaires											P24 ¹		
CHARGÉE DE MISSIONS													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Développement du Réseau
Evaluation qualité du Réseau	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X									X	X	
Rapport d'évaluation	X	X					X	X	X		X	X	

¹ Journée de réflexion entre institutions membres du Réseau WaB à Namur.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Rencontre avec la coordinatrice du Réseau WaB	V5 ¹ V12+ V18 ²	V8 ³ V12 ⁴			V17 ⁵		P6 ⁶	P3 ⁷	V1 ⁸ P2 ⁹ V9 ¹⁰	P12 ¹¹ V26 ¹² V27 ¹³	P16 ¹⁴ V22 ¹⁵		
Rencontre pour la plateforme WaB / GEPTA	V7 ¹⁶		V5 ¹⁷ V8 ¹⁸			V2 ⁵⁵ V15 ¹⁹	P6 ²⁰					P8 ²¹	

¹ Récapitulatif début d'année 2021.

² Bureau + rapport d'évaluation 2020.

³ Préparation du comité de direction.

⁴ Préparation de la réunion commune 2021.

⁵ Récapitulatif concertation clinique + transposition du modèle WaB.

⁶ Rapport d'évaluation 2021, journées d'étude 2022 et retour du COMAC 2021 à Phénix.

⁷ Evaluations du Réseau WaB à Phénix.

⁸ Rapport d'évaluation 2021.

⁹ Fin de préparation du Bureau WaB du 2/09/21 à Phénix.

¹⁰ Préparation OJ CD 5/10/21.

¹¹ Préparation atelier évaluation pour la CC du 20/10/21 à Phénix.

¹² Débriefing de la concertation clinique du 20/10/21 + actualisation du chronogramme.

¹³ Préparation de l'atelier 2 de la journée de réflexion entre institutions membres du 24/11/21.

¹⁴ Préparation de la concertation et du Bureau WaB du 17/11/21.

¹⁵ Préparation de l'atelier 1 de la journée de réflexion entre institutions membres du 24/11/21.

¹⁶ Mise au point du PowerPoint « Plateforme WaB-GEPTA ».

¹⁷ Intersession GEPTA afin de se présenter aux partenaires GEPTA dans le cadre de la plateforme WaB-GEPTA.

¹⁸ Plan d'actions WaB-GEPTA > calendrier.

¹⁹ Accord de collaboration WaB-GEPTA.

²⁰ Participation à la seconde partie du Bureau GEPTA à Phénix : expertise de l'évaluation WaB en vue de la mise en place de l'évaluation GEPTA.

²¹ Réunion commune GEPTA + intersession GEPTA à Phénix : expertise de l'évaluation WaB en vue de la mise en place de l'évaluation GEPTA et du nouveau questionnaire de satisfaction pour le groupe de terrain.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Création / Mise à jour d'outils					W-G ¹	W-G ²	W-G ³		Bureau WaB ⁴	QS CD WaB-GEPTA QS GT WaB			Constitution d'outils
Rédaction d'articles													Visibilité, information et partage
Participation aux colloques			V18 ⁵ 6 ⁶										Formation continue
Formations													
Immersion													
Organisation d'événements WaB pour les partenaires											P24 ⁷		

¹ Création d'un canevas de bonne gouvernance pour la plateforme WaB-GEPTA.

² Création d'une charte, d'un ROI et d'un accord de collaboration pour la plateforme WaB-GEPTA.

³ Création d'un dossier explicatif de la plateforme WaB-GEPTA.

⁴ Création d'un mandat de participation pour le Bureau WaB.

⁵ Colloque : "chercheurs et travailleurs sociaux : on se mélange?" organisé en partenariat par l'ULB, le Forum – Bruxelles contre les inégalités, le CBCS, l'UCL, BRUXEO et l'UNIPSO.

⁶ Webinaire Ecett.

⁷ Journée de réflexion entre les institutions membres du Réseau WaB.

5) POUR LE GRAND PUBLIC

ANNEXE 14 : Le folder du Réseau WaB

Les membres du Réseau WaB

1. **Les Hautes Fagnes**, centre de post-cure,
Service admission (Malmédy)
Contact : Nicole MICHEL
Julie LICHTFUS
Tél : 080/79 98 30
2. **CNP Saint Martin**, centre neuro-psychiatrique (Dave)
Unité « Revivo »
Contact : Gilles VANDENBOSH
Emilie PETIT
Doris DESCHUYTENEER (Projet AÏDA)
Catherine FIVET (Projet AÏDA)
Carol FIEVET (Galiléo)
Tél : 081/30 28 86
3. **Phénix**, centre de jour (Namur)
Contact : Youssef CHENTOUF
Anastassja SEURIN
Tél : 081/22 56 91
4. **Transit**, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)
Contact : Maxime MANNIE-CORBISIER
Mar GOMEZ
Tél : 02/215 89 90
5. **Trempline**, centre de post-cure (Châtelet)
Contact : Fabrice LEJEUNE
Vanessa TICHON
Tél : 071/24 30 24
6. **Le Répit**, centre ambulatoire (Couvain)
Contact : Ludivine GRANDJEAN
Tél : 060/34 65 86 ou 0491/24 84 50
7. **L'Orée**, centre de jour (Bruxelles)
Contact : Selin ELMAS
Tél : 02/347 57 57
8. **L'Espérance**, centre de post-cure (Thuin)
Contact : Cécile VREBOS
Charlotte MACQ
Tél : 071/59 34 96
9. **Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Evelynne SFORZA
Tél : 02/217 61 36 ou 0491/56 94 29
10. **La Clairière (Vivalia)**, hôpital psychiatrique
« Pavillon 5 » (Bertrix)
Contact : Sarah BEN JEDIDIA
Tél : 061/22 17 11

Les membres du Réseau WaB

11. **CP Saint Bernard**, hôpital psychiatrique (Manage)
Unité 11 « L'Observation »
Contact : Antoine LETE
Anne-Sophie NOIRET
Tél : 064/43 28 40
- Unité 16 « Le PARI » (Projet Assuétudes, Réhabilitation et Réintégration)
Contact : Gary NANNI
Tél : 064/23 79 68
12. **CHR Site Sambre**, Unité « Re-pair » (Auvellais)
Contact : Eric JAUMAIN
Tél : 071/26 54 54
13. **Les Petits Riens**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Catherine BARAKETSE
Tél : 02/541 13 96
14. **Syner'Santé**, service ambulatoire (Bruxelles)
Contact : Magalie PARISSEAU
Lydia LAURENT
Tél : 0493/26 04 66 ou 0491/71 73 78
15. **Infirmiers de Rue**, travail de rue (Bruxelles)
Contact : Pierre RYCKMANS
Tél : 02/265 33 00 ou 0477/48 31 50
16. **La Rive**, maison d'accueil ASBL Source (Bruxelles)
Contact : Fabrice FRANS
Tél : 02/512 72 04
17. **Solaix**, centre de consultation (Bastogne)
Contact : Anne-Sophie CHARNEUX
Benoît LAVA
Tél : 061/22 43 74 0473/62 48 43
18. **ESPAS**, travail de rue (Arlon)
Contact : Hélène KERGENMEYER
Tél : 0473/56 19 40
19. **CATS-Solbosch**, centre de post cure (Bruxelles)
Contact : Eva BURILLO
Benoît DIEU
Tél : 02/649 79 01
20. **Trait d'Union**, service ambulatoire alcool (Jolimont,
Lobbes et Beaumont)
Contact : Marie-France PETIT
Cynthia MASSAERT
Tél : 0474/40 08 83



Réseau Pilote Supra-local Wallonie - Bruxelles WaB

(Réseau actif en matière d'assuétudes)

Site internet: www.reseauwab.be

Amélia RAMACKERS
Coordinatrice du Réseau WaB
Tél : 0497/49-28-78

Courriel: info@reseauwab.be

*Siège social : ASBL Trempline, Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activité : ASBL Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmédy*

Emmanuelle MANDERLIER
Chargée de missions pour le Réseau WaB
Tél : 0499/90-62-55

Courriel: emmanuelle.manderlier@reseauwab.be
*Siège social/d'activité : ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000
Bruxelles.*



*Avec le soutien de la Wallonie, de la
Région de Bruxelles-Capitale et de BPS.*

Éditrices responsables : Natacha Delmotte et Muriel Goessens

Constat de base

En dépit de l'existence des réseaux de soins locaux, des personnes présentant une problématique d'assuétude(s) ne peuvent pas toujours prétendre aux services qu'elles nécessitent. Interpellés par cette question, différents services se sont mobilisés et ont constitué le Réseau WaB (Wallonie - Bruxelles) en 2003.

Particularités

Le caractère inédit et innovant du Réseau WaB est lié à son caractère supra-local et surtout à son origine. D'une part, il est le fruit d'une initiative spontanée de professionnels confrontés à des besoins concrets issus de leurs pratiques de terrain. D'autre part, son élaboration et son fonctionnement se sont mis en place indépendamment de tout appel à projet et précédant l'octroi d'un financement.

Le rôle du Réseau WaB n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition a pour but d'appliquer la méthodologie du Réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Définition du Réseau WaB

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Bénéficiaires

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte. Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

Dynamique de fonctionnement

- Par la représentation d'une ou plusieurs institutions des réseaux locaux, le Réseau WaB permet de faciliter la construction d'un circuit de soins dans un réseau « supra local », par définition plus large.
- Partages et discussions autour de problématiques et d'outils pouvant modifier, améliorer ou affecter le travail de concertation de réseau ou la prise en charge de personnes ayant une problématique d'assuétude.

Modalités de fonctionnement

- Une rencontre mensuelle donnant lieu à une concertation clinique.
- Durant la concertation, sont discutées des situations individuelles rencontrées par les membres structurels ou adhérents du réseau ou qui leur ont été soumises par d'autres services sollicitant l'intervention du réseau.

Réseau WaB 2021

Activation du Réseau WaB

- Soit à la demande d'un membre.
- Soit à la demande d'un autre service qui s'adresse alors à un membre structurel ou adhérent. Ce dernier, après analyse de la situation, peut inviter le service sollicitant à participer à la concertation mensuelle.

Les objectifs de ce réseau

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA & R.O.I., G. De Leon) ;
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins locale en assurant un lien entre les réseaux locaux ;
- Optimiser cette offre en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.
- Transposer son modèle de construction et d'interventions à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia RAMACKERS.

**ANNEXE 15 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »**



**Participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e)
WaB**

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties. Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents. Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité. En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions. Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 – Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 – Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempoline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS (Bruxelles Prévention Sécurité)

ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »

Participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation clinique aux différents partenaires du Réseau WaB. Le Réseau Wallonie-Bruxelles (WaB) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire qui œuvre à la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. Il est composé de 21 institutions généralistes et spécialisées dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant des problématiques d'assuétude(s) et des difficultés associées.

La philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Depuis près de 15 ans, les travailleurs de terrain se réunissent mensuellement afin de tenir une concertation clinique. Dans ce cadre, ils élaborent des trajets de soins pour les usagers qui présentent des situations complexes et chroniques et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'alternative au niveau local. Ce mode de collaboration a été créé par des travailleurs de terrain qui, dans une dynamique bottom-up inédite, ont modélisé une pratique de travail pouvant être partagée à d'autres secteurs souhaitant s'en inspirer.

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation clinique du Réseau WaB en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation clinique aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation clinique est priée de ne pas participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Les Hautes Fagnes. Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles